



Île de Noirmoutier  
Communauté de Communes

Noirmoutier en l'Île,  
le **11 JUIN 2019**

BORDEREAU DE TRANSMISSION

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du mercredi 5 juin 2019

**Direction Générale des Services**

Vous trouverez, **pour votre information et/ou pour y donner suite** dans le dossier intitulé « Délibérations tamponnées par les services préfectoraux » dans « Transfert – DGS – CONSEIL COMMUNAUTAIRE » :

- les délibérations validées et tamponnées (en format pdf),
- les informations.

FONCTIONNEMENT – Installation de Madame Martine POMARE, élue communautaire de Barbâtre - 2019_091_D_FCT
FONCTIONNEMENT – Modification du nombre de Vice-Président(e)s de la Communauté de Communes - 2019_092_D_FCT
FONCTIONNEMENT – Modification du règlement intérieur du Conseil communautaire - 2019_093_D_FCT
FONCTIONNEMENT – Élection du 3 <sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes - 2019_094_D_FCT
FONCTIONNEMENT – Élection du 6 <sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes - 2019_095_D_FCT
FONCTIONNEMENT – Élection du 7 <sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes - 2019_096_D_FCT
FONCTIONNEMENT – Désignation des membres des C° de la Communauté de Communes - 2019_097_D_FCT
FONCTIONNEMENT – Désignation d'élus communautaires pour représenter la Communauté de Communes au sein des organismes extérieurs suite au renouvellement intégral du Conseil municipal de L'Épine - 2019_098_D_FCT
FINANCES - Vote du budget supplémentaire du Budget Principal 2019 – 2019_099_D_FIN
FINANCES - Vote du budget supplémentaire du Budget annexe Assainissement 2019 – 2019_100_D_FIN
FINANCES - Vote du budget supplémentaire du Budget de la Régie Office de Tourisme 2019 – 2019_101_D_FIN
FINANCES - Vote du budget supplémentaire du Budget annexe de la Basse Salaisière 2019 – 2019_102_D_FIN
FINANCES - Vote du budget supplémentaire du Budget annexe de la Gaudinière 2019 – 2019_103_D_FIN
ASSOCIATIONS - Subvention 2019 à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Noirmoutier en l'Île - 2019_104_D_ASS
ASSOCIATIONS - Subvention 2019 à l'Association des Usagers du Port de Morin - 2019_105_D_ASS
SÉCURISATION DES POPULATIONS ET DES BIENS FACE A LA MER - Adhésion à l'Association France Dignes – Association Nationale des Gestionnaires de digues - 2019_106_D_MER
SÉCURISATION DES POPULATIONS ET DES BIENS FACE A LA MER - PAPI - Action 7T8 Confortement du perré des Sénégalais et mise en défens de la dune de l'Homée – Demande de subvention complémentaire - 2019_107_D_MER
SÉCURISATION DES POPULATIONS ET DES BIENS FACE A LA MER - Programme d'Action de Prévention des Inondations - Avenant n°2 - 2019_108_D_MER
SÉCURISATION DES POPULATIONS ET DES BIENS FACE A LA MER - Forfait définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'opération de renforcement et de rehausse des digues Sud du Gois (7T1) et du Gois (7T2) – Avenant n°1-

2019\_109\_D\_MER

MARAIS ZONES HUMIDES - Convention d'entretien ponctuel de la desserte de la zone conchylicole de la Nouvelle Brille à La Guérinière - 2019\_110\_D\_MZH

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Demande de subvention du Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM) pour participer à l'exposition universelle « MER XXL » - 2019\_111\_D\_ECO

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Travaux de requalification du Parc d'Activités des Mandeliers situé sur la commune de La Guérinière – Attribution du marché de travaux - 2019\_112\_D\_ECO

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Escalade entreprises : mise en location - 2019\_113\_D\_ECO

OFFICE DE TOURISME – Tarifs des produits Boutique complémentaires à la gamme existante - 2019\_114\_D\_OT

ACTIONS CULTURELLES – Billets couplés Hôtel Jacobsen – Château de Noirmoutier en l'île - 2019\_115\_D\_CLT

TRANSPORTS - Aide à la mobilité – Aide au transport des lycéens - 2019\_116\_D\_TRA

TRANSPORTS - Aide aux étudiants - 2019\_117\_D\_TRA

AFFAIRES FONCIERES – Informations SAFER – Vente GENDRON Mireille-GABORIT Fabien au lieu-dit « Marais Chessé » à Noirmoutier en l'île - 2019\_118\_D\_FON

INFORMATIONS - Décisions prises en application des délégations de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

INFORMATIONS - Délégation « marchés publics » accordée au Président

INFORMATIONS - Fonctionnement - Installation de Monsieur Baptiste ARCHAMBAUD, Médecin généraliste, au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de l'île de Noirmoutier

INFORMATIONS - Fonctionnement - Suite de la demande d'assimilation de l'activité de production de sel issu de l'exploitation de marais salants à une activité agricole

INFORMATIONS - Fonctionnement - Suite opposition à l'encontre de la marque Saunier de NO : décision INPI

INFORMATIONS - Finances – Suite accompagnement de Monsieur Christophe LESOURD pour sa participation au Championnat du Monde de Force au développé-couché, au Japon en mai 2019

INFORMATIONS - Marais Zones humides – Précisions apportées au protocole d'accord pour l'attribution de l'aide à l'oeillet communautaire

INFORMATIONS - Marais Zones Humides - Convention de tutorat pour l'encadrement des sauniers locataires des marais salants communautaires

INFORMATIONS - Assainissement - Aides financières à la mise en conformité des raccordements privés au réseau public d'assainissement collectif et à la mise en conformité des installations privées d'assainissement non collectif

INFORMATIONS - Affaires foncières - Renouvellement des contrats de mise à disposition de terrains intercommunaux

INFORMATIONS – DIA (6)

La Directrice Générale des Services,  
Frédérique CHARRIER.



L'ensemble des délibérations a été affiché le - 7 JUIN 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

-----  
**Date de convocation : 29 mai 2019**  
-----

**Délibération n° 2019\_091\_D\_FCT**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;

Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président,

Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Pierre BRUNET, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Christian GABORIT, Alain GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;

Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET, Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FONCTIONNEMENT - Installation de Madame Martine POMARE, élue communautaire de la commune de Barbâtre**

Vu la démission de Madame Marie-Claude PALVADEAU, acceptée par Monsieur le Sous-Préfet le 10 mai 2019, de son mandat de Conseillère municipale sur la commune Barbâtre, ayant pour conséquence de lui faire perdre son mandat de Conseillère communautaire puisque selon l'article L. 273-5 du code électoral " nul ne peut être conseiller communautaire sans avoir la qualité de conseiller municipal " ;

Vu l'article L 270 du Code électoral aux termes duquel, notamment, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ;

Considérant le scrutin de listes, Madame Martine POMARE est Conseillère municipale de la commune de Barbâtre ;

Considérant que Madame Martine POMARE était fléchée pour siéger au sein du Conseil communautaire ;

Il est proposé au Conseil communautaire de l'installer au sein de l'Assemblée délibérante intercommunale.

**Après en avoir délibéré,**

- Vu les statuts de la Communauté de Communes
- Vu l'article L 270 du Code électoral
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015
- Vu les articles L1414-2, L1411-5 et L2121-22 du CGCT

**le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- installe Madame Martine POMARE, Conseillère municipale de la Commune de Barbâtre, élue communautaire de l'Ile de Noirmoutier,
- donne pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire et notamment le tableau de composition du Conseil communautaire modifié.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

**Date de convocation : 29 mai 2019**

**Délibération n° 2019\_092\_D\_FCT**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Pierre BRUNET, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Christian GABORIT, Alain GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET, Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FONCTIONNEMENT – Modification du nombre de Vice-Président(e)s de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier**

Considérant l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il est notamment prévu :

*« Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.*

*Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt.*

*Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables. ».*

Considérant que par délibération du Conseil communautaire 10 avril 2014, 7 Vice-Président(e)s de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier ont été élu(e)s ;

Considérant que, suite aux démissions en octobre 2018, au sein du Conseil municipal de L'Épine, Messieurs Dominique CHANTOIN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président et Robert BURGAUDEAU, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, ont perdu leur qualité de Vice-Présidents ;

Considérant que, suite à l'élection par le Conseil communautaire le 11 décembre 2018, de Madame Mauricette RICHARD et Monsieur Jean-Pierre BRUNET, respectivement aux postes de 7<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Vice-Président(e)s, ces derniers ont démissionné ;

Considérant la vacance de deux postes de Vice-Présidents au sein du Conseil communautaire, il a été décidé, par délibération du 25 avril 2019, de mettre le nombre de Vice-Présidents en conformité avec la situation de fait, en supprimant deux postes de Vice-Présidents ;

Considérant que le Conseil, dans sa délibération précitée du 25 avril, avait précisé que ces postes pourraient bien sûr être rouverts dès l'instant où le choix démocratique effectué par le Conseil communautaire dans son immense majorité serait respecté ;

Considérant que, sur propositions des élus communautaires et après échanges avec les élus de la commune de L'Épine, un compromis a été trouvé ;

Considérant que pour le Conseil communautaire de l'Île de Noirmoutier composé de 24 élus, le nombre de Vice-Présidents peut être de 5 (20 % de l'effectif de l'organe délibérant arrondi à l'entier supérieur, soit 4,8 arrondi à l'entier supérieur), de 6, ou de 7 (30 % maximum de l'effectif de l'organe délibérant, sans possibilité d'arrondir à l'entier supérieur car cela reviendrait à dépasser les 30% de l'effectif total de l'organe délibérant) ;

Il est proposé de modifier le nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier et de décider que le Bureau communautaire soit composé du Président et de 7 Vice-Président(e)s.

**Après en avoir délibéré :**

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales précitées
- Vu les précédents considérants
- Vu l'avis du Bureau réuni le 24 mai 2019

**le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- décide de modifier le nombre de Vice-Président(e)s de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier en le fixant à 7,
- décide que le Bureau communautaire de l'Île de Noirmoutier est composé du Président et de 7 Vice-Président(e)s élu(e)s par le Conseil communautaire,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire et notamment le tableau de composition du Conseil communautaire modifié.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

  
Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ÎLE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

**Date de convocation : 29 mai 2019**

**Délibération n° 2019\_093\_D\_FCT**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Pierre BRUNET, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Christian GABORIT, Alain GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET, Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FONCTIONNEMENT – Modification du règlement intérieur du Conseil communautaire de l'Île de Noirmoutier**

Considérant l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur peut être déféré devant le Tribunal Administratif. »

Considérant qu'en vertu de l'article L 5211-1 du même code, ces dispositions s'appliquent aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant que le règlement intérieur d'un organe délibérant porte sur le fonctionnement interne du Conseil de l'Assemblée locale et que son contenu est librement défini par l'Assemblée délibérante ;

Considérant que certaines dispositions doivent obligatoirement y figurer et plus particulièrement :

- les modalités de consultation des projets de contrats de délégation de service public ou de marchés de service public,
- le régime des questions orales formulées par les conseillers,
- l'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires,
- les conditions d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité.

Considérant que, par délibération du 25 avril 2019, le Conseil communautaire a modifié le règlement intérieur ;

Considérant la délibération du 6 juin 2019 proposant la modification du nombre de Vice-Présidents et la composition du Bureau ;

il est proposé de modifier l'article 19 du règlement intérieur comme suit :

**Article 19 : COMPOSITION DU BUREAU**

Le Bureau est composé du Président et de 7 Vices-Président(e)s élu(e)s par le Conseil communautaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, à raison de 2 représentant(e)s par commune.

**Après en avoir délibéré :**

- Vu les statuts de la Communauté de Communes
- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales précitées
- Vu les délibérations en date des 18 septembre 2014, 17 septembre 2015, 30 juin 2016 et 25 avril 2019 relatives au règlement intérieur de la Communauté de Communes
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 6 juin 2019 fixant à 7 le nombre de Vice-Président(e)s et déterminant la composition du Bureau communautaire
- Vu l'avis du Bureau réuni le 24 mai 2019
- Vu la modification proposée ci-dessus
- Vu le projet de règlement intérieur modifié joint à la présente délibération

**le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- décide d'approuver le règlement intérieur du Conseil communautaire de l'île de Noirmoutier, tel que joint au dossier de Conseil communautaire, avec la modification de l'article 19 telle que précédemment indiquée et reprise dans ledit règlement annexé, à savoir :  
« Article 19 : COMPOSITION DU BUREAU  
Le Bureau est composé du Président et de 7 Vices-Président(e)s élu(e)s par le Conseil communautaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, à raison de 2 représentant(e)s par commune »,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

-----  
**Date de convocation : 29 mai 2019**

-----  
**Délibération n° 2019\_094\_D\_FCT**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Messieurs Michel ALLEMAND,, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Christian GABORIT, Alain  
GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères  
communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël  
FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU,  
pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET, Madame  
Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FONCTIONNEMENT - Élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier**

Vu les délibérations proposées le 5 juin 2019 relatives au nombre de Vice-Président(e)s et au règlement intérieur de la Communauté de Communes, et notamment l'article 19 relatif à la composition du Bureau communautaire, fixant le nombre de Vice-Président(e)s du Bureau de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier à 7,

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président, conformément à l'article L 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), au scrutin secret et à la majorité absolue.

Conformément aux règles établies en 2014, la 3<sup>ème</sup> Vice-Présidence sera en charge de la Vice-Présidence de la Commission «Sécurisation des populations et des biens face à la mer ».

Le Bureau élu, est composé de 2 assesseurs :  
Monsieur Marc DANO et Madame Hélène COQUILLON

Monsieur Jean-Pierre BRUNET se porte candidat au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Chaque élu communautaire dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Le nombre de votants est de 22.

Après un 1<sup>er</sup> tour de scrutin, il est procédé au dépouillement.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 22
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 22
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (au sens de l'article L 66 du Code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 22
- e) Majorité absolue : 12

Monsieur Jean-Pierre BRUNET obtient 22 suffrages.

Monsieur Jean-Pierre BRUNET est élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

  
Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ÎLE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

-----  
**Date de convocation : 29 mai 2019**  
-----

**Délibération n° 2019\_095\_D\_FCT**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Messieurs Michel ALLEMAND,, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Christian GABORIT, Alain  
GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères  
communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION,  
pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole  
GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre  
BRUNET, Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FONCTIONNEMENT - Élection du 6<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier**

Vu les délibérations proposées le 5 juin 2019 relatives au nombre de Vice-Président(e)s et au règlement intérieur de la Communauté de Communes, et notamment l'article 19 relatif à la composition du Bureau communautaire, fixant le nombre de Vice-Président(e)s du Bureau de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier à 7,

Considérant la démission de Madame Marie-Claude PALVADEAU de son poste de conseillère municipale, entraînant de facto sa démission au poste de Conseillère communautaire et donc laissant vacant le poste de 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente, en charge de la Commission « Environnement, Actions sanitaires, Aides à la mobilité et Transports » ;

il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-Président, conformément à l'article L 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), au scrutin secret et à la majorité absolue.

Conformément aux règles établies en 2014, la 6<sup>ème</sup> Vice-Présidence sera en charge de la Vice-Présidence de la Commission « Environnement, Actions sanitaires, Aides à la mobilité et Transports ».

Le Bureau élu est composé de 2 assesseurs : Monsieur Marc DANO et Madame Hélène COQUILLON.

Monsieur Dominique CHANTOIN s'est porté candidat au poste de 6<sup>ème</sup> Vice-Président.

Chaque élu communautaire dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Le nombre de votants est de 22.

Après un 1<sup>er</sup> tour de scrutin, il est procédé au dépouillement.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 22
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 22
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (au sens de l'article L 66 du Code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 22
- e) Majorité absolue : 12

Monsieur Dominique CHANTOIN obtient 22 suffrages.

Monsieur Dominique CHANTOIN est élu 6<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

-----  
**Date de convocation : 29 mai 2019**  
-----

**Délibération n° 2019\_096\_D\_FCT**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Autres Votes	Abstention-Vote blanc
22	16	6	22	19	2	1

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FONCTIONNEMENT - Élection du 7<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier**

Vu les délibérations proposées le 5 juin 2019 relatives au nombre de Vice-Président(e)s et au règlement intérieur de la Communauté de Communes, et notamment l'article 19 relatif à la composition du Bureau communautaire, fixant le nombre de Vice-Président(e)s du Bureau de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier à 7,

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection du 7<sup>ème</sup> Vice-Président, conformément à l'article L 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), au scrutin secret et à la majorité absolue.

Conformément aux règles établies en 2014, la 7<sup>ème</sup> Vice-Présidence sera en charge de la Vice-Présidence de la Commission « Activités maritimes, portuaires et nautiques ».

Le Bureau élu, est composé de 2 assesseurs :  
Monsieur Marc DANO et Madame Hélène COQUILLON

Monsieur Christian GABORIT se porte candidat/e au poste de 7<sup>ème</sup> Vice-Président.

Chaque élu communautaire dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Le nombre de votants est de 22.

Après un 1<sup>er</sup> tour de scrutin, il est procédé au dépouillement.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 22
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 22
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (au sens de l'article L 66 du Code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 22
- e) Majorité absolue : 12

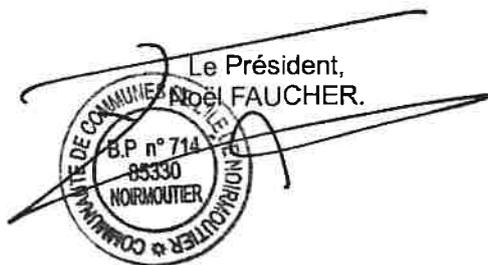
Monsieur Christian GABORIT obtient 19 suffrages.

Un vote blanc et 2 voix pour Madame Martine POMARE sont exprimés.

Monsieur Christian GABORIT est élu 7<sup>ème</sup> Vice-Président et est immédiatement installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUN 2019**

-----  
**Date de convocation : 29 mai 2019**  
-----

**Délibération n° 2019\_097\_D\_FCT**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;

Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président

Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;

Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FONCTIONNEMENT – Désignation des membres des Commissions de la Communauté de Communes**

Vu la délibération du 18 avril 2014 par laquelle le Conseil communautaire, conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, a créé différentes Commissions au sein de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier,

Vu les délibérations des 15 mai 2014, 20 novembre et 18 décembre 2015, 26 mai, 30 juin, et 23 septembre 2016, 19 octobre et 16 novembre 2017 et 7 février 2019, portant sur la création et/ou composition de ces Commissions,

Vu le renouvellement du Conseil municipal de L'Épine suite à la démission constatée le 18 septembre 2018 par Monsieur le Préfet de la Vendée d'un tiers du Conseil municipal de L'Épine,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 11 décembre 2018, par laquelle ont été installés comme Conseillers communautaires de la commune de L'Épine : Monsieur Dominique CHANTOIN, Mesdames Mauricette RICHARD et Nicole GROLEAU, Messieurs Michel ALLEMAND et Jean-Pierre BRUNET,

Vu que, suite au renouvellement du Conseil municipal de L'Épine, 4 élus de La Guérinière contre 5 précédemment siègent désormais au sein du Conseil communautaire,

Considérant que Madame Valérie BARANGER était membre des Commissions « Action économique, Emploi, Développement et Promotion touristique du territoire » et « Activités maritimes, portuaires et nautiques », il y a un siège de moins dans les Commissions concernées,

Considérant, par ailleurs, la démission de Madame Marie-Claude PALVADEAU, Conseillère communautaire de Barbâtre et Vice-Présidente de la Communauté de Communes,

Vu les Commissions et leurs compositions, au 29 mai 2019, telles que récapitulées dans un tableau de travail annexé au dossier de Conseil communautaire,

**il est proposé que les Conseillers communautaires de L'Épine et Barbâtre** se portent candidats pour siéger, en remplacement des précédents Conseillers communautaires de L'Épine et de Barbâtre, au sein des Commissions suivantes :

- Culture, Communication, NTIC, étant précisé que 2 postes sont à pourvoir,
- Action économique, emploi, développement touristique et promotion du territoire, étant précisé que 3 postes sont à pourvoir,
- Aménagement du territoire, Politique du logement, Assainissement et Gestion de l'eau, étant précisé que 2 postes sont à pourvoir,
- Collecte et valorisation des déchets ménagers, étant précisé que 3 postes sont à pourvoir,
- Activités maritimes, portuaires et nautiques, étant précisé que 2 postes sont à pourvoir,
- Sécurisation des populations et des biens face à la mer, étant précisé que 3 postes sont à pourvoir,
- Environnement, Actions sanitaires, Aide à la mobilité et Transports, étant précisé que 3 postes sont à pourvoir,
- Gestion et développement du marais, étant précisé que 4 postes sont à pourvoir,
- Recours gracieux, étant précisé qu'1 poste de délégué(e) titulaire est à pourvoir et que 2 postes de délégués suppléants sont à pourvoir,
- Commission Intercommunale d'Accessibilité, étant précisé qu'1 poste de délégué(e) titulaire est à pourvoir et qu'1 poste de délégué(e) suppléant(e) est à pourvoir,
- Comité de Pilotage « PAPI », étant précisé que 3 postes sont à pourvoir,
- Comité de suivi du Crédit Bail Immobilier avec la Coopérative de sel, étant précisé que 2 postes de délégués titulaires sont à pourvoir et qu'1 poste de délégué(e) suppléant(e) est à pourvoir,
- Commission Santé, étant précisé que 2 postes sont à pourvoir,
- Comité Technique, étant précisé que 2 postes de délégués titulaires sont à pourvoir et qu'1 poste de délégué(e) suppléant(e) est à pourvoir,

Selon l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale en vertu de l'article L 5211-1 du même code, le vote a lieu au scrutin secret, soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Conformément à ces dispositions, il est proposé au Conseil communautaire de désigner ces nouveaux membres à main levée, qui l'accepte à l'unanimité.

Il est par ailleurs rappelé que, conformément à la délibération du 18 avril 2014, la Commission « Finances et Délégations de service public, Administration Générale, Ressources Humaines, Compétences communautaires et moyens généraux », étant une commission stratégique et de prospectives, est composée par les membres du Bureau communautaire.

S'agissant de la composition de la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux règles en vigueur, une liste de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants devra être déposée au siège de la Communauté de Communes, rue de la Prée aux Ducs, 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE aux heures habituelles d'ouverture ou en début de séance du prochain Conseil du 11 juillet prochain.

**Sont élus avec 22 voix pour chacun des postes par le Conseil communautaire :**

- pour la Commission « Culture, Communication, NTIC », Monsieur Dominique CHANTOIN et Madame Mauricette RICHARD;
- pour la Commission « Action économique, emploi, développement touristique et promotion du territoire », Monsieur Dominique CHANTOIN, Mesdames Nicole GROLEAU et Martine POMARE ;
- pour la Commission « Aménagement du territoire, politique du logement, Assainissement et Gestion de l'Eau », Monsieur Michel ALLEMAND et Madame Nicole GROLEAU ;
- pour la Commission « Collecte et valorisation des déchets ménagers », Monsieur Michel ALLEMAND et Mesdames Martine POMARE et Mauricette RICHARD ;
- pour la Commission « Activités maritimes, portuaires et nautiques », Messieurs Michel ALLEMAND et Jean-Pierre BRUNET ;

- pour la Commission «Sécurisation des populations et des biens face à la mer», Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Pierre BRUNET, et Dominique CHANTOIN ;
- pour la Commission «Environnement, Actions sanitaires, Aide à la mobilité et Transports», Messieurs Jean-Pierre BRUNET et Dominique CHANTOIN, Mesdames Nicole GROLEAU et Martine POMARE ;
- pour la Commission « Gestion et développement du marais », Messieurs Michel ALLEMAND et Dominique CHANTOIN, Mesdames Nicole GROLEAU et Martine POMARE ;
- pour la Commission «Recours gracieux», Monsieur Dominique CHANTOIN en qualité de délégué titulaire, et Mesdames Nicole GROLEAU et Martine POMARE en qualité de déléguées suppléantes ;
- pour la « Commission Intercommunale d'Accessibilité », Monsieur Michel ALLEMAND, en qualité de délégué titulaire, et Monsieur Dominique CHANTOIN, en qualité de délégué suppléant ;
- pour le Comité de Pilotage «PAPI», Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Pierre BRUNET et Dominique CHANTOIN ;
- pour le Comité de suivi du Crédit Bail Immobilier avec la Coopérative de sel, Monsieur Dominique CHANTOIN et Madame Martine POMARE en qualité de délégués titulaires, et Madame Nicole GROLEAU en qualité de déléguée suppléante ;
- pour la Commission Santé, Monsieur Jean-Pierre BRUNET et Madame Martine POMARE ;
- pour le Comité Technique, Monsieur Dominique CHANTOIN et Madame Martine POMARE en qualité de délégués titulaires, et Madame Nicole GROLEAU, en qualité de déléguée suppléante.

**le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- annule et remplace la délibération n° 2019-023-D-FCT en date du 7 février 2019 portant désignation des membres des Commissions de la Communauté de Communes,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la suite de ces décisions.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

  
Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

**Date de convocation : 29 mai 2019**

**Délibération n° 2019\_098\_D\_FCT**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FONCTIONNEMENT – Désignation d'élus communautaires pour représenter la Communauté de Communes au sein des organismes extérieurs**

L'Assemblée délibérante est invitée à prendre connaissance du tableau annexé au dossier de Conseil communautaire présentant les élus désignés pour représenter la collectivité au sein des organismes extérieurs,

Vu le renouvellement du Conseil municipal de L'Épine suite à la démission constatée le 18 septembre 2018 par Monsieur le Préfet de la Vendée d'un tiers du Conseil municipal de L'Épine,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 11 décembre 2018, par laquelle ont été installés comme Conseillers communautaires de la commune de L'Épine : Monsieur Dominique CHANTOIN, Mesdames Mauricette RICHARD et Nicole GROLEAU, Messieurs Michel ALLEMAND et Jean-Pierre BRUNET,

Considérant que le renouvellement intégral du Conseil municipal de L'Épine impose de redésigner l'intégralité des représentants de cette commune au sein des organismes extérieurs, et a conduit à un nouvel accord local, suite auquel la commune de La Guérinière a perdu un siège de conseiller communautaire,

Considérant la démission de Madame Marie-Claude PALVADEAU, Conseillère communautaire de Barbâtre et Vice-Présidente de la Communauté de Communes,

**il est proposé que les Conseillers communautaires de L'Épine, Barbâtre et La Guérinière se portent candidats pour siéger, en remplacement des précédents Conseillers communautaires de L'Épine, Barbâtre et La Guérinière au sein des organismes extérieurs suivants :**

- Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI), étant précisé qu'1 poste de délégué(e) suppléant(e) est à pourvoir,
- Comité de pilotage Esnov'Her, étant précisé que 2 postes sont à pourvoir,
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), étant précisé qu'1 poste est à pourvoir,

- Commission Locale de l'Habitat (CLAH), étant précisé qu'1 poste de délégué(e) suppléant(e) est à pourvoir,
- Conseil d'Administration du Collège Molière, étant précisé qu'1 poste de délégué(e) suppléant(e) est à pourvoir,
- Conseil d'Administration Escale nautique, étant précisé que 3 postes sont à pourvoir,
- Conseil de Développement, étant précisé que 2 postes sont à pourvoir,
- Conseil d'Exploitation Office de Tourisme, étant précisé que 5 postes sont à pourvoir,
- École des pêches, étant précisé qu'1 poste est à pourvoir, et que cette structure a été remplacée par l'École des formations maritimes,
- Géo Vendée, étant précisé qu'1 poste est à pourvoir,
- Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Economique, étant précisé qu'1 poste de délégué(e) titulaire et qu'1 poste de délégué(e) suppléant(e) sont à pourvoir,
- Mission Locale Vendée Atlantique, étant précisé que 2 postes sont à pourvoir,
- Assemblée spéciale de la Société Publique Locale, étant précisé qu'1 poste est à pourvoir,
- du Syndicat Mixte e-Collectivités Vendée, étant précisé qu'1 poste est à pourvoir,
- du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan (SMMBO), étant précisé qu'1 poste de délégué(e) titulaire et 1 poste de délégué(e) suppléant(e) sont à pourvoir,
- du Syndicat Mixte Trivalis, étant précisé que 2 postes de délégué(e)s suppléant(e)s sont à pourvoir.

Selon l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale en vertu de l'article L 5211-1 du même code, le vote a lieu au scrutin secret, soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Conformément à ces dispositions, il est proposé au Conseil communautaire de désigner ces nouveaux membres à main levée, qui l'accepte, à l'unanimité.

Le nombre de suffrages exprimés est de 22 voix.

**Sont élus avec 22 voix pour chacun des postes par le Conseil communautaire pour représenter la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier au sein :**

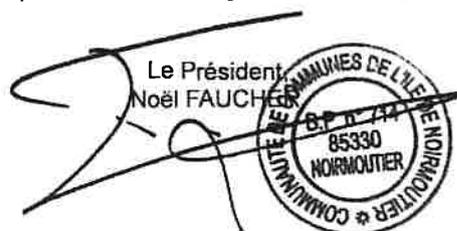
- du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI), Monsieur Jean-Pierre BRUNET en qualité de délégué titulaire ;
- du Comité de pilotage Esnov'Her, Monsieur Michel ALLEMAND et Madame Martine POMARE ;
- de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), Monsieur Jean-Pierre BRUNET ;
- de la Commission Locale de l'Habitat (CLAH), aucun élu, la Communauté de Communes n'étant plus membre de cette structure ;
- du Conseil d'Administration du Collège Molière, Madame Martine POMARE, en qualité de déléguée suppléante ;
- du Conseil d'Administration Escale nautique, Messieurs Jacques BOZEC, Jean-Pierre BRUNET, Dominique CHANTOIN ;
- du Conseil de Développement, Mesdames Nicole GROLEAU et Martine POMARE ;
- du Conseil d'Exploitation Office de Tourisme, Messieurs Jean-Pierre BRUNET et Dominique CHANTOIN, et Mesdames Martine POMARE et Mauricette RICHARD ; aucun élu de La Guérinière ne remplaçant Madame Valérie BARANGER ;
- de l'École des Formations maritimes, aucun élu, cette structure n'existant plus ;
- de Géo Vendée, Monsieur Dominique CHANTOIN ;
- de la Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Economique, Madame Martine POMARE en qualité de déléguée titulaire, et Madame Nicole GROLEAU en qualité de déléguée suppléante ;
- de la Mission Locale Vendée Atlantique, Monsieur Michel ALLEMAND et Madame Martine POMARE ;
- de l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale, Monsieur Michel ALLEMAND ;
- du Syndicat Mixte e-Collectivités Vendée, Monsieur Dominique CHANTOIN ;
- du Syndicat Mixte Marais Bocage Océan (SMMBO), Madame Nicole GROLEAU en qualité de déléguée titulaire et Monsieur Dominique CHANTOIN en qualité de délégué suppléant ;
- du Syndicat Mixte Trivalis, Mesdames Martine POMARE et Mauricette RICHARD, en qualité de déléguées suppléantes.

**le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- donne pouvoir au Président pour prendre tous les actes nécessaires à la suite de ces désignations.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président  
Noël FAUCHER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

**Date de convocation : 29 mai 2019**

**Délibération n° 2019\_099\_D\_FIN**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves  
PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères  
communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION,  
pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole  
GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre  
BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	21	0	1

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FINANCES - Vote du budget supplémentaire du Budget Principal 2019**

Il est rappelé que le Conseil communautaire a voté le Budget Primitif (BP) du budget Principal 2019 le 11 décembre 2018 ; il est précisé qu'à cette date, les résultats d'exécution de l'année 2018 ne sont pas encore connus.

Le Budget Supplémentaire permet d'ajuster les prévisions budgétaires en fonction de l'état d'avancement des dossiers engagés et de corriger en cours d'année les prévisions du Budget Primitif.

Il permet également d'intégrer les résultats de l'année précédente (excédents ou déficits constatés au compte administratif), si ces résultats n'ont pas fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif, ce qui est le cas pour le budget de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération d'affectation des résultats de l'année 2018 votée le 25 avril 2019, l'excédent de fonctionnement reporté en 2019 s'élevant à **2 655 064,98 €**, il est proposé au Conseil communautaire de redéployer cet excédent vers les lignes budgétaires pour lesquelles un besoin de crédits a été identifié et d'annuler également une partie de l'emprunt d'équilibre inscrit pour mémoire au Budget Primitif à hauteur de 2 782 020 €.

• **Section de fonctionnement :**

En dépenses de fonctionnement, il est proposé les redéploiements ci-après :

. **40 000 €** (compte 6574) pour un soutien financier en faveur de la filière pêche (délibération 2019\_010 du 7 février 2019).

. **30 000 €** (comptes 611, 6168 et 6238) pour le meeting aérien « Ile et Ailes » avec la Patrouille Aérienne de France (PAF) le 27 juillet 2019 sur le territoire (décision du Bureau des 8 novembre 2018 et 28 février 2019).

Le programme, d'environ 45 min, comprendra la prestation du rafale Solo Display, le largage des parachutistes, des démonstrations d'hélicoptère et de la voltige aérienne.

. **107 807,07 €** (compte 6521) pour la couverture des déficits des budgets annexes du Lotissement de la Basse Salaisière et du Lotissement de la Gaudinière, conformément à la délibération d'affectation des résultats votée le 25 avril 2019.

#### Concernant les mouvements d'ordre (mouvements neutres – même montants en recettes d'investissement)

. **250 000 €** (042) pour ajuster le montant des dotations aux amortissements à hauteur des amortissements à enregistrer en 2019, soit 750 000 €.

. **2 813 377,14 €** (023) Solde de l'excédent de la section de fonctionnement viré vers la section d'investissement afin de permettre le financement pour partie les différents travaux et projets.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	BP 2019	BS 2019	TOTAL BP + BS 2019
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 552 062,00 €</b>	<b>3 241 184,21 €</b>	<b>14 793 246,21 €</b>
<b>Mouvements réels</b>	<b>9 516 462,00 €</b>	<b>177 807,07 €</b>	<b>9 694 269,07 €</b>
<b>011 – Charges à caractère général</b>	<b>2 068 204,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>2 098 204,00 €</b>
611 Prestations de services	601 430,00 €	20 000,00 €	621 430,00 €
6168 Autres primes d'assurance	35 000,00 €	1 300,00 €	36 300,00 €
6238 Divers	0,00 €	8 700,00 €	8 700,00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 078 914,00 €</b>	<b>147 807,07 €</b>	<b>3 226 721,07 €</b>
6521 Déficit des budgets annexes à caractère administratif	0,00 €	107 807,07 €	107 807,07 €
6574 Subventions aux associations	518 500,00 €	40 000,00 €	558 500,00 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>2 035 600,00 €</b>	<b>3 063 377,14 €</b>	<b>5 098 977,14 €</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000,00 €	250 000,00 €	750 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	1 535 600,00 €	2 813 377,14 €	4 348 977,14 €

En recettes de fonctionnement, il est proposé les inscriptions suivantes :

. **253 645 €** (73111) : Suite à la notification de l'état fiscal « 1259 » en mars dernier, relatif au produit prévisionnel des impôts déterminé par les services de l'État pour l'année 2019, il est constaté que le produit fiscal attendu pour 2019 s'élève à 6 953 645 € contre 6 700 000 € prévus au Budget Primitif. Il est ainsi proposé d'inscrire la différence de 253 645 € au BS 2019 en recette fiscale.

. **332 474,23 €** (775) pour permettre le transfert des parcelles de la zone de la Gaudinière acquises sur le Budget Principal, vers l'inventaire du Budget de la Gaudinière (dépenses en parallèle sur le Budget Lotissement La Gaudinière), les lots devant être enregistrés à l'actif du Budget de Lotissement.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	BP 2019	BS 2019	TOTAL BP + BS 2019
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 552 062,00 €</b>	<b>3 241 184,21 €</b>	<b>14 793 246,21 €</b>
<b>Mouvements réels</b>	<b>11 561 876,00 €</b>	<b>3 241 184,21 €</b>	<b>14 793 060,21 €</b>
73111 – Taxes foncières et d'habitation	6 700 000,00 €	253 645,00 €	6 953 645,00 €
775 – Produits des cessions d'immobilisation	0,00 €	332 474,23 €	332 474,23 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté (report de l'excédent 2018)	0,00 €	2 655 064,98 €	2 655 064,98 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>186,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>186,00 €</b>

- Section d'investissement

En dépenses d'investissement, il est proposé les redéploiements ci-après :

. **10 000 €** (opération 90009) afin de permettre l'équipement de l'ensemble des véhicules de la Communauté de Communes en éthylotest. En 2018, ce sont les véhicules du service de collecte et de valorisation des déchets qui avaient été équipés.

. **30 000 €** (opération 90016) pour les travaux de réfection de l'Office de tourisme de Barbâtre (menuiseries intérieures et extérieures, peinture, réfection des sols, travaux de plomberie et d'électricité...), étant précisé que le montant global des travaux est estimé à 80 K€.

. **30 000 €** (opération 90017) pour des travaux de réfection du bâtiment Escale entreprises suite à sa mise en location (remplacement des menuiseries et du sas d'entrée). A cet effet, il est proposé aux élus communautaires la création d'une opération réglementaire numérotée « 90017 - Escale entreprise » afin de permettre de comptabiliser les dépenses.

. **150 000 €** (opération 90021) pour des interventions exceptionnelles en 2019 dans le cadre des missions de sécurisation des ouvrages de défense face à la mer. Les opérations de rejointoiement de la digue Jacobsen (estimées à 130 K€), ainsi que les transferts de sable opérés au printemps, nécessitent un réajustement de crédits par rapport aux inscriptions du Budget Primitif.

. **750 000 €** (opération 90032) pour les travaux d'aménagement d'une déchèterie professionnelle, la fréquentation du site par les professionnels ayant fortement augmenté depuis 10 ans (montant total du projet estimé à 1,1 M€ TTC et travaux prévus de septembre à décembre 2019 pour une ouverture prévisionnelle début 2020).

. **15 000 €** (opération 90044) pour les travaux à engager sur le bâtiment Escale nautique au niveau de l'alarme incendie. Il est nécessaire de remplacer le système de détection incendie du bâtiment (détecteurs ioniques et câblage).

. **960 000 €** (opération 90052) pour l'acquisition et les travaux de la maison de fonction de l'Hôpital de Noirmoutier en l'île, au regard de l'intérêt que présente cette acquisition au profit de la Communauté de Communes en termes de logement médical et de recrutement dans le domaine de la santé (délibération 2018\_157 du 15 novembre 2018)

. **450 000 €** (opération 90096) pour un soutien financier en faveur de l'Association syndicale d'irrigation pour le projet de réseau d'acheminement des eaux épurées de la station d'épuration de la Casie vers la plaine agricole de la Tresson (délibération 2019\_076 du 19 avril 2019).

**Soit un total 2 395 000 € pour les dépenses d'investissement ci-dessus.**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2019	REPORTS	BS 2019	TOTAL BP+Reports+ BS 2019
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 439 286,00 €</b>	<b>744 123,89 €</b>	<b>4 320 760,00 €</b>	<b>11 504 169,89 €</b>
<b>Mouvements réels</b>		<b>6 439 100,00 €</b>	<b>744 123,89 €</b>	<b>4 320 760,00 €</b>	<b>11 503 983,89 €</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (reprise du déficit 2018)	0,00 €	0,00 €	1 925 760,00 €	1 925 760,00 €
204	Subventions d'équipement versées	162 400,00 €	150 000,00 €	0,00 €	312 400,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	335 000,00 €	0,00 €	335 000,00 €
<b>Total opérations d'équipement</b>		<b>5 353 200,00 €</b>	<b>259 123,89 €</b>	<b>2 395 000,00 €</b>	<b>3 724 435,91 €</b>
90009	AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €
90016	OFFICE DE TOURISME	55 000,00 €	61 185,04 €	30 000,00 €	146 185,04 €
90017	ESCALE ENTREPRISE	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	
90019	HOTEL JACOBSEN	235 000,00 €	104 287,98 €	0,00 €	
90021	HORS PAPI – SECURITE DES POPULATIONS FACE A LA MER	370 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	520 000,00 €
90022	MARAIS – ACQUISITION ET TRAVAUX	57 900,00 €	13 062,00 €	0,00 €	70 962,00 €
90032	ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS	636 700,00 €	0,00 €	750 000,00 €	1 386 700,00 €
90040	POLDER DE SEBASTOPOL	31 000,00 €	47 446,28 €	0,00 €	78 446,28 €
90044	NAUTISME	1 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	
90050	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	9 000,00 €	33 142,59 €	0,00 €	42 142,59 €
90052	AUTRES ACQUISITIONS FONCIERES	50 000,00 €	0,00 €	960 000,00 €	1 010 000,00 €
90096	SOCIETE SYNDICALE D'IRRIGATION	0,00 €	0,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
<b>Mouvements d'ordre</b>		<b>186,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>186,00 €</b>

En recettes d'investissement, il est proposé les inscriptions suivantes :

. - **668 377,14 €** Il est proposé aux élus communautaires d'annuler une partie de l'emprunt d'équilibre, inscrit pour mémoire au Budget Primitif à hauteur de 2 782 020 €. Le solde demeurant inscrit s'élève ainsi à 2 113 642,86 €.

Pour mémoire, le Capital Restant Dû (CRD) au 31/12/2019 s'élèverait à 3,27 M€ si aucun nouvel emprunt n'était contracté en 2019. Au cours du dernier trimestre 2019, un point financier sera donc fait à ce sujet et tiendra compte de l'exécution budgétaire de l'année.

**Concernant les mouvements d'ordre (mouvements neutres – même montants en dépenses de fonctionnement)**

. **250 000 € (040)** pour ajuster le montant des dotations aux amortissements à hauteur des amortissements à enregistrer en 2019, soit 750 000 €.

. **2 813 377,14 € (021)** solde de l'excédent de la section de fonctionnement viré vers la section d'investissement afin de permettre le financement pour partie les différents travaux et projets.

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	BP 2019	REPORTS	BS 2019	TOTAL BP + BS 2019
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 439 286,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 064 883,89 €</b>	<b>11 504 169,89 €</b>
<b>Mouvements réels</b>	<b>4 403 686,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 001 506,75 €</b>	<b>6 405 192,75 €</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 669 883,89 €</b>	<b>3 069 883,89 €</b>
1058 Excédents de fonctionnement capitalisés (couverture du besoin de financement selon l'affectation des résultats)	0,00 €	0,00 €	2 669 883,89 €	2 669 883,89 €
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>2 785 520,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-668 377,14 €</b>	<b>2 117 142,86 €</b>
1641 Emprunts en euros	2 782 020,00 €	0,00 €	-668 377,14 €	2 113 642,86 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>2 035 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 063 377,14 €</b>	<b>5 098 977,14 €</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	1 535 600,00 €	0,00 €	2 813 377,14 €	4 348 977,14 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €	750 000,00 €

**Après en avoir délibéré,**

- Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif
- Vu la délibération du 11 décembre 2018 qui adopte le Budget Primitif du Budget Principal 2019
- Vu la délibération du 25 avril 2019 approuvant l'affectation des résultats 2018 du Budget Principal
- Vu l'avis du Bureau communautaire, réuni en Commission Finances le 24 mai 2019

**le Conseil communautaire, à l'unanimité moins 1 abstention :**

- décide la création de l'opération réglementaire « 90017 - Escale entreprise »
- adopte le Budget Supplémentaire 2019 du Budget Principal de la Communauté de Communes, tel que proposé et joint au dossier de Conseil communautaire,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

  
Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

**Date de convocation : 29 mai 2019**

**Délibération n° 2019\_100\_D\_FIN**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves  
PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères  
communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION,  
pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole  
GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre  
BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	21	0	1

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FINANCES - Vote du budget supplémentaire du Budget annexe Assainissement 2019**

Il est rappelé que le Conseil communautaire a voté le Budget Primitif (BP) du budget annexe Assainissement 2019 le 11 décembre 2018 ; il est précisé qu'à cette date, les résultats d'exécution de l'année 2018 ne sont pas encore connus.

Le Budget Supplémentaire permet d'ajuster les prévisions budgétaires en fonction de l'état d'avancement des dossiers engagés et de corriger en cours d'année les prévisions du Budget Primitif.

Il permet également d'intégrer les résultats de l'année précédente (excédents ou déficits constatés au compte administratif), si ces résultats n'ont pas fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif, ce qui est le cas pour le budget de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération d'affectation des résultats de l'année 2018 votée le 25 avril 2019, l'excédent de fonctionnement reporté en 2019 s'élève à **431 005,76 €** et l'excédent d'investissement à **1 688,02 €**. Il est proposé au Conseil communautaire de redéployer ces excédents vers les lignes budgétaires pour lesquelles un besoin de crédits a été identifié.

**• Section de fonctionnement :**

En dépenses de fonctionnement, il est proposé les redéploiements ci-après :

- **6 000 €** (compte 61523) afin de procéder à du curage de réseaux d'eaux usées (dépenses de fonctionnement).

- 1 000 € (compte 6356) pour permettre le règlement à l'ONF de la redevance annuelle de canalisation des eaux usées (16 K€ environ) suite au recensement du nombre de canalisations passant sur les terrains de l'ONF.
- 3 000 € (compte 66111) en prévision du remboursement des intérêts du dernier trimestre 2019 suite à l'emprunt qui sera contracté en 2019 d'un montant de 1,4 M€ pour l'opération « Réseaux de transfert » (1024).

#### Concernant les mouvements d'ordre (mouvements neutres – mêmes montants en recettes d'investissement)

- 5 000 € (042) pour ajuster le montant des dotations aux amortissements à hauteur des amortissements à enregistrer en 2019, soit 695 000 €.
- 287 005,76 € (023) solde de l'excédent de la section de fonctionnement viré vers la section d'investissement afin de permettre le financement pour partie de différents travaux.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	BP 2019	BS 2019	TOTAL BP + BS 2019
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 152 320,00 €</b>	<b>302 005,76 €</b>	<b>1 454 325,76 €</b>
<b>Mouvements réels</b>	<b>279 865,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>289 865,00 €</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>106 860,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>113 860,00 €</b>
61523 – Entretien et réparation réseaux	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
6356 – Redevance occupation domaine public national	15 000,00 €	1 000,00 €	16 000,00 €
<b>66 – Charges financières</b>	<b>39 600,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>42 600,00 €</b>
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	38 500,00 €	3 000,00 €	41 500,00 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>872 455,00 €</b>	<b>292 005,76 €</b>	<b>1 164 460,76 €</b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (Dotation aux amortissements)	690 000,00 €	5 000,00 €	695 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	182 455,00 €	287 005,76 €	469 460,76 €

En recettes de fonctionnement, il est proposé l'inscription suivante en mouvement d'ordre (mouvement neutre) :

- - 129 000 € (042) pour ajuster le montant des reprises sur subventions à hauteur des reprises à enregistrer en 2019, soit 331 000 €.

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	BP 2019	BS 2019	TOTAL BP + BS 2019
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 152 320,00 €</b>	<b>302 005,76 €</b>	<b>1 454 325,76 €</b>
<b>Mouvements réels</b>	<b>692 320,00 €</b>	<b>431 005,76 €</b>	<b>1 123 325,76 €</b>
002 – Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	431 005,76 €	431 005,76 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>460 000,00 €</b>	<b>-129 000,00 €</b>	<b>331 000,00 €</b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (Reprise sur subventions)	460 000,00 €	-129 000,00 €	331 000,00 €

#### • Section d'investissement

En dépenses d'investissement, il est proposé les redéploiements ci-après :

- 35 000 € (compte 1641) en prévision du remboursement en capital du dernier trimestre 2019 suite à l'emprunt qui sera contracté en 2019 d'un montant de 1,4 M€ pour l'opération « Réseaux de transfert » (1024).
- 404 657,31 € (opération 1013) pour réaliser des travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées dans le bassin versant de Fort Larron : rue de l'Acquenette et pour partie la rue des Sableaux à Noirmoutier en l'île.
- 3 000 € (opération 1015) pour réaliser les travaux de clôture et de busage de fossé, sur la STEP de la Salaisière.
- 42 000 € (opération 1025) sur l'opération « Champ Marteau » afin que le montant inscrit sur cette opération corresponde au montant du marché (242 K€ TTC).
- - 36 605,94 € (opération 1024) sur l'opération « Réseau de transfert » afin que le montant inscrit sur cette opération corresponde au montant du marché (2 124 000 € HT soit 2 548 800 € TTC).

#### Concernant les mouvements d'ordre (mouvements neutres – mêmes montants en recettes de fonctionnement)

- - 129 000 € (040) pour ajuster le montant des reprises sur subventions à hauteur des reprises à enregistrer en 2019, soit 331 000 €.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	BP 2019	RAR	BS 2019	TOTAL BUDGET 2019
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 952 075,00 €</b>	<b>89 042,41 €</b>	<b>3 18 051,37 €</b>	<b>5 360 168,78 €</b>
<b>Mouvements réels</b>	<b>4 232 075,00 €</b>	<b>89 042,41 €</b>	<b>448 051,37 €</b>	<b>4 769 168,78 €</b>
1641 – Emprunts	291 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	326 000,00 €
1013 – Renouvellement et restructuration réseaux	430 000,00 €	0,00 €	404 657,31 €	834 657,31 €
1015 – Station d'épuration La Salaisière	50 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	53 000,00 €
1021 – Installations de traitement	0,00 €	9 009,93 €	0,00 €	9 009,93 €
1022 – Diagnostic permanent	0,00 €	43 426,54 €	0,00 €	43 426,54 €
1024 – Réseaux de transfert	2 548 800,00 €	36 605,94 €	-36 605,94 €	2 548 800,00 €
1025 – Création réseau Champ Marteau	200 000,00 €	0,00 €	42 000,00 €	242 000,00 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>720 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-129 000,00 €</b>	<b>591 000,00 €</b>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	460 000,00 €	0,00 €	-129 000,00 €	331 000,00 €

En recettes d'investissement, il est proposé les redéploiements ci-après :

- **114 400 €** (compte 1641) afin que le montant de l'emprunt à contracter en 2019 sur le Budget Assainissement soit de 1 400 000 €. Emprunt prévu dès le Budget Primitif 2019 voté le 11 décembre 2018. Cet emprunt tient compte de la subvention accordée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et notifiée par courrier en date du 18 février dernier, d'un montant de 1 274 400 € et représentant 60 % du coût total de l'opération HT qui s'élève à 2 124 000 € HT. Suite à l'attribution de cette subvention, il avait été proposé d'inscrire cette recette dans le cadre de la DM n°1 du Budget Assainissement, votée le 21 mars 2019, et de réduire du même montant l'emprunt d'équilibre qui avait été inscrit au Budget Primitif 2019 pour un montant de 2 560 000 €.

**Concernant les mouvements d'ordre (mouvements neutres – mêmes montants en dépenses de fonctionnement)**

- **5 000 €** (040) pour ajuster le montant des dotations aux amortissements à hauteur des amortissements à enregistrer en 2019, soit 695 000 €.
- **287 005,76 €** (021) solde de l'excédent de la section de fonctionnement viré vers la section d'investissement afin de permettre le financement pour partie de différents travaux.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	BP 2019	BP + DM n°1 2019	BS 2019	TOTAL BUDGET 2019
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 952 075,00 €</b>	<b>4 952 075,00 €</b>	<b>408 093,78 €</b>	<b>5 360 168,78 €</b>
<b>Mouvements réels</b>	<b>3 819 620,00 €</b>	<b>3 819 620,00 €</b>	<b>116 088,02 €</b>	<b>3 935 708,02 €</b>
001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	1 688,02 €	1 688,02 €
1641 – Emprunts	2 560 000,00 €	1 285 600,00 €	114 400,00 €	1 400 000,00 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>1 132 455,00 €</b>	<b>1 132 455,00 €</b>	<b>292 005,76 €</b>	<b>1 424 460,76 €</b>
021 – Virement de la section de fonctionnement	182 455,00 €	182 455,00 €	287 005,76 €	469 460,76 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	690 000,00 €	690 000,00 €	5 000,00 €	695 000,00 €

## Après en avoir délibéré,

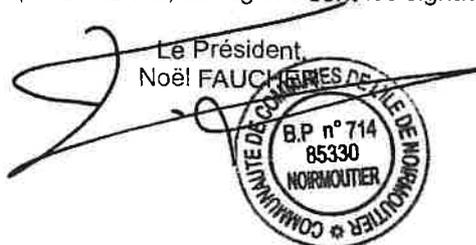
- Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 applicables aux services publics locaux d'assainissement et d'eaux potables
- Vu la délibération du 11 décembre 2018 qui adopte le budget primitif du budget Assainissement 2019
- Vu la délibération du 21 mars 2019 qui adopte la décision modificative n°1 du budget Assainissement 2019
- Vu la délibération du 25 avril 2019 approuvant l'affectation des résultats 2018 du budget Assainissement
- Vu l'avis du Bureau communautaire, réuni en Commission Finances le 24 mai 2019

## le Conseil communautaire, à l'unanimité moins 1 abstention :

- adopte le Budget Supplémentaire 2019 du budget Assainissement de la Communauté de Communes tel que proposé et joint au dossier de Conseil communautaire,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

-----  
**Date de convocation : 29 mai 2019**  
-----

**Délibération n° 2019\_101\_D\_FIN**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	21	0	1

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FINANCES – Vote du budget supplémentaire du Budget de la régie Office de Tourisme 2019**

Il est rappelé que le Conseil communautaire a voté le Budget Primitif (BP) du Budget Régie Office de Tourisme 2019 le 11 décembre 2018 ; il est précisé qu'à cette date, les résultats d'exécution de l'année 2018 ne sont pas encore connus.

Le Budget Supplémentaire permet d'ajuster les prévisions budgétaires en fonction de l'état d'avancement des dossiers engagés et de corriger en cours d'année les prévisions du Budget Primitif.

Il permet également d'intégrer les résultats de l'année précédente (excédents ou déficits constatés au compte administratif), si ces résultats n'ont pas fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif, ce qui est le cas pour le budget de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération d'affectation des résultats de l'année 2018 votée le 25 avril 2019, l'excédent de fonctionnement reporté en 2019 s'élève à **20 539,39 €** et à **1 409,89 €** en investissement.

Il est proposé au Conseil communautaire de redéployer ces excédents vers les lignes budgétaires pour lesquelles un besoin de crédits a été identifié.

• **Section de fonctionnement :**

Il est proposé de redéployer l'ensemble de l'excédent de fonctionnement vers le compte budgétaire suivant :

. **20 539,39 €** (compte 6231) pour de l'achat d'espaces digitales, afin de renforcer la visibilité de la destination « Ile de Noirmoutier » sur les ailes de saison.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Libellé	BP 2019	BS 2019	TOTAL BP + BS 2019
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>847 164,00 €</b>	<b>20 539,39 €</b>	<b>867 703,39 €</b>
<b>Mouvements réels</b>	<b>845 164,00 €</b>	<b>20 539,39 €</b>	<b>865 703,39 €</b>
6231 – Annonces et insertions	44 500,00 €	20 539,39 €	65 039,39 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Libellé	BP 2019	BS 2019	TOTAL BP + BS 2019
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>847 164,00 €</b>	<b>20 539,39 €</b>	<b>867 703,39 €</b>
<b>Mouvements réels</b>	<b>847 164,00 €</b>	<b>20 539,39 €</b>	<b>867 703,39 €</b>
002 – Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00 €	20 539,39 €	20 539,39 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

• **Section d'investissement :**

Il est proposé de redéployer l'ensemble de l'excédent d'investissement vers le compte budgétaire suivant :

. **1 409,89 €** (compte 2184) pour permettre l'acquisition de divers mobiliers si besoin.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Libellé	BP 2019	BS 2019	TOTAL BP + BS 2019
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>1 409,89 €</b>	<b>3 409,89 €</b>
<b>Mouvements réels</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>1 409,89 €</b>	<b>3 409,89 €</b>
2184 – Mobilier	2 000,00 €	1 409,89 €	3 409,89 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Libellé	BP 2019	BS 2019	TOTAL BP + BS 2019
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>1 409,89 €</b>	<b>3 409,89 €</b>
<b>Mouvements réels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 409,89 €</b>	<b>1 409,89 €</b>
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	1 409,89 €	1 409,89 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €

En investissement, les élus communautaires sont également informés que la somme de 30 000 € est prévue au Budget Supplémentaire 2019 du Budget Principal, pour les travaux de réfection de l'Office de tourisme de Barbâtre (menuiseries intérieures et extérieures, peinture, réfection des sols, travaux de plomberie et d'électricité...), étant précisé que le montant global des travaux est estimé à 80 K€.

**Après en avoir délibéré,**

- Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif
- Vu la délibération du 11 décembre 2018 qui adopte le Budget Primitif de la Régie Office de Tourisme 2019
- Vu la délibération du 25 avril 2019 approuvant l'affectation des résultats 2018 de la Régie Office de Tourisme
- Vu l'avis du Bureau communautaire réuni en Commission Finances le 24 mai 2019

**le Conseil communautaire, à l'unanimité, moins 1 abstention :**

- adopte le Budget Supplémentaire 2019 de la Régie Office de Tourisme de la Communauté de Communes, tel que proposé et joint au dossier de Conseil communautaire,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

  
Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

-----  
**Date de convocation : 29 mai 2019**  
-----

**Délibération n° 2019\_102\_D\_FIN**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	21	0	1

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FINANCES - Vote du budget supplémentaire du Budget annexe de la Basse Salaisière 2019**

Il est rappelé que le Conseil communautaire a voté le Budget Primitif (BP) du Budget Lotissement Basse Salaisière 2019 le 11 décembre 2018 ; il est précisé qu'à cette date, les résultats d'exécution de l'année 2018 ne sont pas encore connus.

Le Budget Supplémentaire permet d'ajuster les prévisions budgétaires en fonction de l'état d'avancement des dossiers engagés et de corriger en cours d'année les prévisions du Budget Primitif.

Il permet également d'intégrer les résultats de l'année précédente (excédents ou déficits constatés au compte administratif), si ces résultats n'ont pas fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif, ce qui est le cas pour le budget de la Communauté de Communes.

Conformément au report des résultats de l'année 2018 votée le 25 avril 2019, il est constaté un excédent de fonctionnement de **42 423,57 €** et un déficit d'investissement de **100 015,77 €**, couvert par une inscription du même montant au Budget Supplémentaire 2019 du Budget Principal.

• **Section de fonctionnement :**

Pour mémoire, en février 2019, les lots 3 et 4 de la tranche 2 ont été vendus (60 K€ HT) et les deux derniers lots de la tranche 2, les lots 1 et 2, ont été vendus en avril dernier (56 K€ HT).

Suite à ces dernières ventes, le Budget Lotissement de la Basse Salaisière pourra être clôturé au cours de l'année 2019.

Les dernières écritures proposées dans le cadre du BS 2019 permettent essentiellement de reprendre l'excédent et le déficit énoncés ci-dessus.

Il est rappelé que les mouvements relatifs aux stocks sont retracés en dépenses et en recettes de la section d'investissement (c'est à dire les mouvements d'équilibre).

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	BP 2019	BS 2019	TOTAL BP + BS 2019
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 004,00 €</b>	<b>142 439,34 €</b>	<b>166 443,34 €</b>
<b>Mouvements réels</b>	<b>12 002,00 €</b>	<b>42 423,57 €</b>	<b>54 425,57 €</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>42 423,57 €</b>	<b>54 423,57 €</b>
6045 – Achat d'étude, prestations de services (terrains à aménager)	0,00 €	42 423,57 €	42 423,57 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>12 002,00 €</b>	<b>100 015,77 €</b>	<b>112 017,77 €</b>
<b>042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>12 002,00 €</b>	<b>100 015,77 €</b>	<b>112 017,77 €</b>
71355 – Variation de stocks	12 002,00 €	100 015,77 €	112 017,77 €

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	BP 2019	BS 2019	TOTAL BP + BS 2019
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 004,00 €</b>	<b>142 439,34 €</b>	<b>166 443,34 €</b>
<b>Mouvements réels</b>	<b>12 002,00 €</b>	<b>142 439,34 €</b>	<b>154 441,34 €</b>
002 – Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	42 423,57 €	42 423,57 €
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100 015,77 €</b>	<b>100 015,77 €</b>
774 – Subvention exceptionnelle	0,00 €	100 015,77 €	100 015,77 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>12 002,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 002,00 €</b>
<b>042 – Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>12 002,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 002,00 €</b>
71355 Variation de stocks	12 002,00 €	0,00 €	12 002,00 €

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	BP 2019	BS 2019	TOTAL BP + BS 2019
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 002,00 €</b>	<b>100 015,77 €</b>	<b>112 017,77 €</b>
<b>Mouvements réels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100 015,77 €</b>	<b>100 015,77 €</b>
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	100 015,77 €	100 015,77 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>12 002,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 002,00 €</b>
<b>040 – Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>12 002,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 002,00 €</b>
3555 – Terrains aménagés	12 002,00 €	0,00 €	12 002,00 €

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	BP 2019	BS 2019	TOTAL BP + BS 2019
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 002,00 €</b>	<b>100 015,77 €</b>	<b>112 017,77 €</b>
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>12 002,00 €</b>	<b>100 015,77 €</b>	<b>112 017,77 €</b>
<b>040 – Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>12 002,00 €</b>	<b>100 015,77 €</b>	<b>112 017,77 €</b>
3555 – Terrains aménagés	12 002,00 €	100 015,77 €	112 017,77 €

## Après en avoir délibéré,

- Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif
- Vu la délibération du 11 décembre 2018 qui adopte le Budget Primitif du Budget Lotissement Basse Salaisière 2019
- Vu la délibération du 25 avril 2019 approuvant le report des résultats 2018 du Budget Lotissement Basse Salaisière 2019
- Vu l'avis du Bureau communautaire réuni en Commission Finances le 24 mai 2019

## le Conseil communautaire, à l'unanimité, moins 1 abstention :

- adopte le Budget Supplémentaire 2019 du Budget Lotissement Basse Salaisière tel que proposé et joint au dossier de Conseil communautaire,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

**Date de convocation : 29 mai 2019**

**Délibération n° 2019\_103\_D\_FIN**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	21	0	1

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : FINANCES - Vote du budget supplémentaire du Budget annexe de La Gaudinière 2019**

Il est rappelé que le Conseil communautaire a voté le Budget Primitif (BP) du Budget Lotissement La Gaudinière 2019 le 11 décembre 2018 ; il est précisé qu'à cette date, les résultats d'exécution de l'année 2018 ne sont pas encore connus.

Le Budget Supplémentaire permet d'ajuster les prévisions budgétaires en fonction de l'état d'avancement des dossiers engagés et de corriger en cours d'année les prévisions du Budget Primitif.

Il permet également d'intégrer les résultats de l'année précédente (excédents ou déficits constatés au compte administratif), si ces résultats n'ont pas fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif, ce qui est le cas pour le budget de la Communauté de Communes.

Conformément au report des résultats de l'année 2018 votée le 25 avril 2019, il est constaté un déficit de fonctionnement de **7 791,30 €**, couvert par une inscription du même montant au Budget Supplémentaire 2019 du Budget Principal.

• **Section de fonctionnement :**

Pour mémoire, l'ensemble de la zone est aménagé, il reste 6 lots à vendre sur la tranche 2.

Il est proposé d'inscrire 332 474,23 € sur ce budget dans le cadre du Budget Supplémentaire, afin de permettre le transfert des parcelles de la zone de la Gaudinière acquises sur le Budget Principal, vers l'inventaire du Budget de la Gaudinière (recettes en parallèle sur le Budget Principal), les lots devant être enregistrés à l'actif du Budget de Lotissement.

Il est rappelé que les mouvements relatifs aux stocks sont retracés en dépenses et en recettes de la section d'investissement (c'est à dire les mouvements d'équilibre).

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	BP 2019	BS 2019	TOTAL BP + BS 2019
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>672 739,76 €</b>	<b>702 739,76 €</b>
<b>Mouvements réels</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>340 265,53 €</b>	<b>360 265,53 €</b>
002 – Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	7 791,30 €	7 791,30 €
6015 – Terrains à aménager	0,00 €	332 474,23 €	332 474,23 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>332 474,23 €</b>	<b>342 474,23 €</b>
<b>042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>332 474,23 €</b>	<b>342 474,23 €</b>
71355 – Variation de stocks	10 000,00 €	332 474,23 €	342 474,23 €

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	BP 2019	BS 2019	TOTAL BP + BS 2019
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>672 739,76 €</b>	<b>702 739,76 €</b>
<b>Mouvements réels</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>340 265,53 €</b>	<b>360 265,53 €</b>
77 – Produits exceptionnels	0,00 €	7 791,30 €	7 791,30 €
774 – Subvention exceptionnelle	0,00 €	7 791,30 €	7 791,30 €
<b>70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>332 474,23 €</b>	<b>352 474,23 €</b>
7015 – Ventes de terrains aménagés	20 000,00 €	332 474,23 €	352 474,23 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>332 474,23 €</b>	<b>342 474,23 €</b>
<b>042 – Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>332 474,23 €</b>	<b>342 474,23 €</b>
71355 – Variation de stocks	10 000,00 €	332 474,23 €	342 474,23 €

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	BP 2019	BS 2019	TOTAL BP + BS 2019
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>332 474,23 €</b>	<b>342 474,23 €</b>
<b>Mouvements réels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>332 474,23 €</b>	<b>342 474,23 €</b>
<b>040 – Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>332 474,23 €</b>	<b>342 474,23 €</b>
3555 – Terrains aménagés	10 000,00 €	332 474,23 €	342 474,23 €

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	BP 2019	BS 2019	TOTAL BP + BS 2019
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>332 474,23 €</b>	<b>342 474,23 €</b>
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>332 474,23 €</b>	<b>342 474,23 €</b>
<b>040 – Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>332 474,23 €</b>	<b>342 474,23 €</b>
3555 – Terrains aménagés	10 000,00 €	332 474,23 €	342 474,23 €

## Après en avoir délibéré,

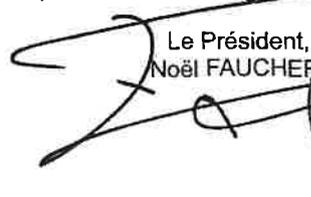
- Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif
- Vu la délibération du 11 décembre 2018 qui adopte le Budget Primitif du Budget Lotissement La Gaudinière 2019
- Vu la délibération du 25 avril 2019 approuvant le report des résultats 2018 du Budget Lotissement La Gaudinière 2019
- Vu l'avis du Bureau communautaire réuni en Commission Finances le 24 mai 2019

## le Conseil communautaire, à l'unanimité, moins 1 abstention :

- adopte le Budget Supplémentaire 2019 du Budget Lotissement La Gaudinière tel que proposé et joint au dossier de Conseil communautaire,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUN 2019**

-----  
**Date de convocation : 29 mai 2019**  
-----

**Délibération n° 2019\_104\_D\_ASS**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : ASSOCIATIONS - Subvention 2019 à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Noirmoutier en l'Ile**

Les membres du Conseil sont informés de la demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Noirmoutier en l'Ile, formulée par courrier en date du 10 avril 2019, pour l'achat de polos afin que les pompiers puissent se distinguer dans la foule à l'occasion de la soirée dansante moules-frites qu'ils organisent le samedi 20 juillet 2019 à l'espace Dr Hubert POIGNANT.

Il est précisé que le coût de fabrication de ces polos personnalisés avec le logo de l'Ile de Noirmoutier ainsi que celui des pompiers est de 866,40 € TTC.

Il est rappelé qu'en 2016 et 2017, le Conseil communautaire avait accordé une subvention de 800 € pour l'achat de T-shirts dans le cadre de l'organisation de bals.

Il est également rappelé que 2 000 € ont été inscrits au BP 2019 au profit de l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

Les membres du Bureau, réunis le 9 mai 2019, ont examiné cette demande et proposent d'octroyer une subvention à hauteur de 870 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Noirmoutier en l'Ile.

**Après en avoir délibéré,**

- Vu les statuts de la Communauté de Communes qui prévoient, au titre de ses compétences supplémentaires, la participation de la collectivité aux dépenses de fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours en lieu et place des communes membres
- Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 9 mai 2019

**le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- décide de verser à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Noirmoutier en l'île, pour l'année 2019, une aide financière de 870 € pour l'achat de polos qui permettront aux Sapeurs Pompiers de Noirmoutier en l'île de se distinguer dans la foule,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces à intervenir dans cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

  
Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

**Date de convocation : 29 mai 2019**

**Délibération n° 2019\_105\_D\_ASS**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves  
PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères  
communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION,  
pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole  
GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre  
BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : ASSOCIATIONS – Attribution d'une subvention à l'Association des Usagers du Port de Morin pour l'année 2019**

Considérant qu'au titre de ses compétences supplémentaires inscrites dans ses statuts, la Communauté de Communes peut intervenir en soutien du développement et de la promotion du nautisme sur l'île de Noirmoutier : « Soutien à l'organisation de manifestations nautiques et soutien aux associations de l'île de Noirmoutier œuvrant dans ce domaine. »,

Considérant le dossier de demande de subvention, à hauteur de 3 300 €, de l'Association « Les Usagers du Port de Morin » déposé auprès de la Communauté de Communes, pour l'organisation de la manifestation « La fête de l'Am'Her », le dimanche 14 juillet 2019,

la Commission "Activités maritimes, portuaires et nautiques", lors de sa réunion du 29 mars 2019, a examiné cette demande et a constaté une incohérence dans le budget prévisionnel présenté.

La Commission a décidé de surseoir aux suites à donner à ce dossier et que soient sollicités des compléments d'information.

Par courrier du 13 avril 2019, la Présidente de ladite association a pris soin d'apporter réponse aux interrogations de la Commission ; la demande de subvention auprès de la Communauté de Communes est confirmée à hauteur de 3 300 €, étant précisé que la commune de L'Épine apporte un soutien technique

estimé à 2 200 € (préparation du terrain, prêt de matériel, emplacements port et nettoyage après manifestation).

La Commission "Activités maritimes, portuaires et nautiques", sollicitée par courriel du 6 mai 2019, propose au Conseil communautaire l'attribution d'une subvention de 3 300 €, ce qui correspond à la demande de l'Association et à ce qui est versé depuis 2016, et inscrit au BP 2019.

Par ailleurs, il est rappelé que, pour ce versement, une convention d'objectifs est signée entre la collectivité et l'Association afin de préciser les engagements de chacune des parties.

**Après en avoir délibéré,**

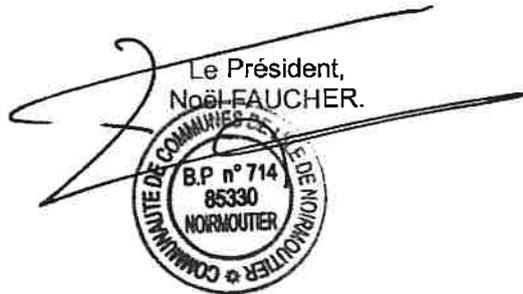
- Vu les statuts de la Communauté de Communes
- Considérant la proposition de la Commission "Activités maritimes, portuaires et nautiques" et l'avis du Bureau, réuni le 24 mai 2019
- Vu le Budget primitif 2019

**le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :**

- d'attribuer une subvention de 3 300 € à l'Association « Les Usagers du Port de Morin », au titre de l'année 2019, pour l'organisation de la manifestation « La fête de l'Am'Her », le dimanche 14 juillet 2019,
- de donner pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire, et notamment la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté de Communes et la structure bénéficiaire de cette subvention et les éventuels avenants.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

-----  
**Date de convocation : 29 mai 2019**  
-----

**Délibération n° 2019\_106\_D\_MER**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;

Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;

Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : SÉCURISATION DES POPULATIONS ET DES BIENS FACE A LA MER - Adhésion à l'Association France Dignes – Association Nationale des Gestionnaires de digues**

L'Association France Dignes a pour objet de :

- créer, animer et assister le réseau des gestionnaires de digues et ouvrages de protection contre les crues et submersions marines, au sens du Décret n°2015-526 du 12 mai 2015, en constituant un lieu d'échange et de partage d'expériences et d'informations (site Internet) ;
- renforcer les compétences des gestionnaires de digues par des actions de formation et de professionnalisation de la filière ;
- assurer la conception et la maintenance d'outils spécifiques et assister ses membres dans le cadre de l'utilisation de ces outils, notamment le SIRS Dignes ;
- conduire des analyses pour le réseau de gestionnaire, et/ou participer à des projets européens ou internationaux.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer à l'Association France Dignes pour la somme de 1 860 € (forfait de 750 € + 30 € par km de digue, calcul basé sur un linéaire de 37 kilomètres de digues classées).

Dans le cadre de cette adhésion, il est demandé que soit désigné un représentant élu de la collectivité.

Selon l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale en vertu de l'article L 5211-1 du même code, le vote a lieu au scrutin

secret, soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Conformément à ces dispositions, il est proposé au Conseil communautaire de désigner ce représentant à main levée.

Le Président propose de confier cette représentation à Monsieur Jean-Pierre BRUNET.

Le nombre de suffrages exprimés est de 22 voix.

**Après en avoir délibéré,**

- Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier
- Vu les statuts de l'Association France Dignes votés lors de l'assemblée générale constitutive du mercredi 22 mai 2013
- Vu l'intérêt que représente l'adhésion à un tel réseau d'acteurs de la gestion des digues
- Vu l'avis de la Commission "Sécurisation des populations et des biens face à la mer" du 17 mai 2019 et du Bureau du 24 mai 2019

**le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- accepte l'adhésion à l'Association France Dignes – Association Nationale des Gestionnaires de digues, à compter de l'année 2019
- approuve le montant de la cotisation 2019 estimée à 1 860 €,
- désigne, pour représenter la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier au sein de l'association France Dignes Monsieur Jean-Pierre BRUNET, avec 22 voix,
- autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la suite de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

  
Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
 B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

-----  
**Date de convocation : 29 mai 2019**  
 -----

**Délibération n° 2019\_107\_D\_MER**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
 Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,  
 Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
 Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
 Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves  
 PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
 Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères  
 communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION,  
 pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole  
 GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre  
 BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
 Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
 -----

**OBJET : SÉCURISATION DES POPULATIONS ET DES BIENS FACE A LA MER - PAPI - Action 7T8  
 Confortement du perré des Sénégalais et mise en défens de la dune de l'Homée –  
 Demande de subvention complémentaire**

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'île de Noirmoutier labellisé en juillet 2012 prévoit la réalisation de travaux et d'opérations visant à améliorer le niveau de sécurité des ouvrages de protection des populations et des biens face à la mer. Dans ce cadre pluriannuel, la Communauté de Communes a inscrit la réalisation d'une action de confortement du perré des Sénégalais et de mise en défens de la dune de l'Homée (action 7-T-8).

Le 21 septembre 2017, la demande de subvention portant sur les études et les travaux de l'action 7T8 estimés à 200 000 € HT a été votée par le Conseil communautaire avec le plan de financement suivant :

- État (BOP 113)	40 %	80 000 € HT
- Région	15 %	30 000 € HT
- Département	15 %	30 000 € HT
- Communauté de Communes	30 %	60 000 € HT
- Total	100 %	200 000 € HT (études et travaux)

En novembre et décembre 2017, les arrêtés de financements ont été pris par les partenaires financiers (État, Région et Département) sur la base de cette enveloppe de 200 000 € HT.

La Communauté de Communes a recruté le bureau d'études GÉOLITHE afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre de cette action. Les conclusions de la phase avant-projet ont mis en évidence des désordres et des points de faiblesse plus importants que ceux attendus initialement. Suite aux résultats de cette phase d'expertise, le bureau d'études a établi des propositions d'interventions afin de sécuriser les ouvrages et stabiliser le site. Ce programme de travaux présenté et validé par la Commission « Sécurisation des populations et des biens face à la mer » du 5 juillet 2018 porte le montant global de l'action à 300 000 € HT. Sur la base de ces estimations, un plan de financement a donc été établi et validé en Conseil communautaire le 25 avril 2019.

Lors de la phase projet visant à finaliser les principes techniques et l'enveloppe définitive de l'opération, des sondages du pied d'ouvrage ont été menés au début du mois de mai 2019. Les résultats des investigations ont conclu à la nécessité de traiter les fissures sur l'ensemble du parement du perré. Le montant de l'opération a été révisé à 436 000 € HT et induit par conséquent l'obligation de solliciter une demande de financement complémentaire sur la base d'un nouveau plan de financement comme suit :

- État (BOP 113)	40 %	174 400 € HT
- Région	15 %	65 400 € HT
- Département	15 %	65 400 € HT
- Communauté de Communes	30 %	130 800 € HT
- Total	100 %	436 000 € HT (études et travaux)

Cette demande complémentaire est intégrée à la demande d'avenant n°2 du PAPI de l'île de Noirmoutier.

#### Après en avoir délibéré,

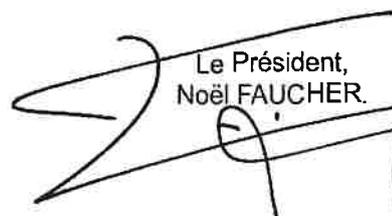
- Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier
- Vu le PAPI labellisé le 12 juillet 2012 et son action 7T8 « Confortement du perré des Sénégalais et mise en défens de la dune de l'Homée »
- Vu la convention fixant le rôle et les compétences de la Commission Régionale de Gestion Durable du Littoral
- Vu la demande d'avenant n°2 au PAPI présentée au Conseil communautaire du 5 juin 2019
- Vu l'avis de la Commission « Sécurisation des populations et des biens face à la mer » du 5 juillet 2018 et du 17 mai 2019 et du Bureau du 24 mai 2019

#### le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- annule et remplace la délibération n° 2019\_063\_D\_MER en date du 25 avril 2019,
- approuve le nouveau plan de financement tel que défini ci-dessus,
- décide de déposer un dossier de demande de subvention complémentaire auprès de la Commission de Gestion Durable du Littoral des Pays de la Loire pour solliciter les financements de l'État (BOP 113) à hauteur de 40 % et de la Région et du Département à hauteur de 15 % chacun,
- autorise le Président à signer les documents nécessaires à la suite de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER.




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

-----  
**Date de convocation : 29 mai 2019**  
-----

**Délibération n° 2019\_108\_D\_MER**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : SÉCURISATION DES POPULATIONS ET DES BIENS FACE A LA MER - Programme d'Action de Prévention des Inondations - Avenant n°2**

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'île de Noirmoutier a été labellisé en Commission Mixte Inondation le 12 juillet 2012. La convention-cadre signée par le Président de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, le Préfet de la Vendée, le Président du Conseil Départemental de la Vendée et le Préfet de la Région Centre, Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne, est effective depuis le 4 avril 2013.

Cette convention signée pour la période 2013-2018 définit la répartition financière attribuée à chaque action ainsi que les délais d'exécution. La Région des Pays de la Loire est également partie prenante de ce programme d'actions à travers la Convention Régionale de Gestion Durable du Littoral en Pays de la Loire.

Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant en date du 4 juin 2018.

Au vu de l'exécution de certaines actions engendrant des adaptations nécessaires d'un point de vue technique, financier et de planning de réalisation, le Comité de Pilotage du PAPI réuni le 28 septembre 2018 a proposé, pour permettre la finalisation du programme dans son ensemble dans le respect de la stratégie initiale du PAPI, d'établir un avenant n°2.

Cet avenant prévoit l'adaptation financière de 3 actions de l'axe 7 « Gestion des ouvrages hydrauliques », dont le niveau de précision du montant prévisionnel a pu être réévalué en fonction de l'avancement des études et des travaux et nécessitant une demande complémentaire :

- Action 7-T-1 - Renforcement et rehausse des digues sud du Gois
- Action 7-T-2 - Renforcement et rehausse de la digue du Gois
- Action 7-T-8 - Confortement du perré des Sénégalais et de mise en défens de la dune de l'Homnée

Il est rappelé que ces actions sont financées par le FPRNM ou le BOP 113 (40%), la Région (15%), le Département (15%) et la Communauté de Communes (30%). L'engagement potentiel de l'Europe via les fonds FEDER a été intégré pour certaines actions à hauteur de 10 %, abaissant d'autant la participation de la Communauté de Communes.

L'avenant n°2 permet également de renforcer l'axe 5 « Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens face à la mer », à travers 3 actions :

- 5.3 « Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des habitations », afin de permettre la gratuité du diagnostic pour les particuliers,
- 5.3 bis « Travaux de réduction de la vulnérabilité des habitations », afin de permettre aux particuliers de bénéficier de 80 % d'aide du FPRNM,
- 5.7 « Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des activités économiques » : extension du financement au vu du succès de la 1<sup>ère</sup> phase.

Le tableau annexé indique les évolutions des actions concernées par l'avenant n°2. Il est précisé que deux actions sont réévaluées à la baisse du fait d'une moins-value à la réalisation.

Le projet d'avenant n°2 porte le montant total du PAPI à hauteur de 26 072 854,56 €HT. Le délai d'exécution n'est pas modifié.

Il est précisé que la présente délibération remplace la décision prise lors du Conseil communautaire du 25 avril dernier afin d'ajouter les financements nécessaires aux actions 7T8 et 5.3 en fonction des éléments nouveaux connus respectivement, par la réception de l'estimation du PRO (7T8) et par des évolutions législatives récentes profitables aux propriétaires d'habitation (5.3).

#### Après en avoir délibéré,

- Vu les statuts de la Communauté de Communes
- Vu la convention du PAPI signée par les partenaires financiers le 4 avril 2013
- Vu la Convention de Gestion Durable du Littoral en Pays de la Loire
- Vu l'avenant n°1 au PAPI en date du 4 juin 2018
- Considérant l'avis du Comité de Pilotage du PAPI réuni le 28 septembre 2018
- Considérant l'avis favorable de la Commission "Sécurisation des populations et des biens face à la mer" réunie les 17 janvier, 4 avril et 17 mai 2019 et l'avis du Bureau, réuni le 24 mai 2019

#### le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- annule et remplace la délibération n° 2019\_064\_D\_MER en date du 25 avril 2019,
- approuve la demande d'avenant n°2 au PAPI, permettant la finalisation technique et financière du programme dans son ensemble dans le respect de la stratégie initiale du PAPI,
- approuve le tableau ci-dessus portant le montant total du PAPI et de son avenant n°2 à hauteur de 26 072 854,56 €HT,
- décide de présenter l'avenant n°2 aux partenaires financiers lors de la prochaine séance de la Commission Régionale de Gestion Durable du Littoral en Pays de la Loire,
- autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire et notamment la convention à intervenir entre les parties prenantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

-----  
**Date de convocation : 29 mai 2019**  
-----

**Délibération n° 2019\_109\_D\_MER**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : SÉCURISATION DES POPULATIONS ET DES BIENS FACE A LA MER - PAPI – Forfait définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'opération de renforcement et de rehausse des digues Sud du Gois (7T1) et du Gois (7T2) – Avenant n°1**

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI), labellisé le 12 juillet 2012, les actions relatives au renforcement et à la rehausse des digues sud du Gois (7T1) et du Gois (7T2) ont été engagées.

La mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation des digues des Mattes et du Gois a été confiée au groupement de bureaux d'étude ANTEA/TBM/AEI. Ce marché de prestations intellectuelles a été notifié sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 1 200 000 € HT, fixant ainsi le forfait provisoire de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 85 246,65 € HT (montant affermi TF + TC1, 2 et 3).

Tenant compte des contraintes liées au classement du Gois et aux enjeux environnementaux du site, le coût prévisionnel du projet a été porté à 1 629 401 € HT suite à la phase de conception. Par ailleurs, des prestations supplémentaires d'assistance à maîtrise d'ouvrage (réalisation de vues 3D, extension du périmètre de travaux, réunions supplémentaires) ont été rendues nécessaires pour finaliser notamment les demandes d'autorisations réglementaires.

Par conséquent, le forfait définitif des honoraires de la maîtrise d'œuvre intégrant l'évolution du coût de l'opération et le prix des prestations complémentaires est arrêté pour un montant de 109 653,48 € HT soit une augmentation de 28,63 % du montant initial. Ce montant sera notifié au prestataire sous la forme d'un avenant dont le détail est précisé dans le tableau ci-dessous :

Tranche	Opérations	Montant prévisionnel € HT Forfait provisoire	Montant € HT - Forfait Définitif avec prestations complémentaires
TF	DIAG	11 907,39 €	11 907,39 €
	PROG	8 868,48 €	8 868,48 €
TC 1	AVP	10 626,97 €	15 429,66 €
	PRO	5 395,19 €	9 750,77 €
	ACT	5 233,69 €	12 814,83 €
TC 2	VISA	1 839,86 €	2 498,22 €
	DET	13 149,24 €	17 854,49 €
	OPC	3 287,31 €	4 463,62 €
	AOR	3 230,13 €	4 385,98 €
TC 3	ER	16 375,00 €	18 575,00 €
	PSR	2 228,35 €	0,00 €
	EDD	3 105,04 €	3 105,04 €
TOTAL		85 246,65 €	109 653,48 €

Il est rappelé que ces dépenses sont subventionnées par l'Europe (10%), le FPRNM (40%), la Région (15%), le Département (15%) et la Communauté de Communes (20%).

#### Après en avoir délibéré,

- Vu les statuts de la Communauté de Communes
- Vu le Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations labellisé le 12 juillet 2012
- Vu la convention fixant le rôle et les compétences de la Commission Régionale de Gestion Durable du Littoral, signée le 9 mars 2012
- Considérant la validation du projet d'avenant par la commission « Sécurisation des populations et des biens face à la Mer » réunie le 17 mai 2019 et l'avis du Bureau, réuni le 24 mai 2019

#### le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'ajustement du forfait définitif de la maîtrise d'œuvre,
- prend acte du coût de cet avenant, portant le montant des honoraires à 109 653,48 € H,
- autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

**Date de convocation : 29 mai 2019**

**Délibération n° 2019\_110\_D\_MZH**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves  
PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères  
communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION,  
pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole  
GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre  
BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : MARAIS ZONES HUMIDES - Convention d'entretien ponctuel de la desserte de la zone conchylicole de la Nouvelle Brille à La Guérinière**

La desserte de la zone conchylicole de la Nouvelle Brille sur la commune de La Guérinière concerne principalement les exploitations conchylicoles du secteur et également, pour la Communauté de Communes, l'accès aux digues de défense face à la mer.

L'assise de cette voie est partagée entre différents propriétaires selon la répartition surfacique suivante :

- Association Syndicale Autorisée de la Nouvelle Brille : 15 %
- Communauté de Communes : 45 %
- Commune de La Guérinière : 40 %

Il a été constaté que la voie se dégrade régulièrement. Cette détérioration est due aux passages réguliers des engins et des poids lourds des entreprises ostréicoles de la zone pour l'exercice de leur activité. Par conséquent, un entretien ponctuel est nécessaire pour assurer la sécurisation des voies concernées ainsi que la circulation.

Il est proposé que la charge financière de ces réparations ponctuelles soient répartie sur la base de la répartition surfacique ci-dessus décrite.

Le maître d'ouvrage des travaux sera la commune de La Guérinière.

Cette convention est établie pour la durée d'une année à compter de la date de sa signature.

Il est précisé que la Communauté de Communes examine actuellement en partenariat avec la commune de La Guérinière et l'ASA de la Nouvelle Brille, une solution de réparation pérenne et de redistribution de la gestion de cette voirie à long terme.

**Après en avoir délibéré,**

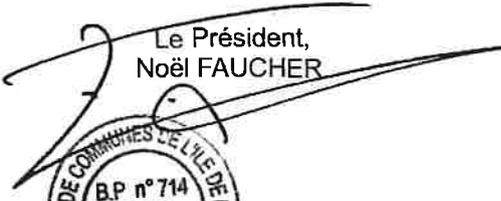
- Vu les statuts de la Communauté de Communes
- Considérant que l'ensemble de la voie d'accès de la zone conchylicole de la Nouvelle-Brille est partagé entre les différents propriétaires précédemment cités
- Considérant qu'il convient d'entretenir la desserte de la Nouvelle Brille dont l'utilisation principale concerne celle liée à l'activité conchylicole
- Considérant que la Communauté de Communes utilise ponctuellement la desserte de la Nouvelle Brille pour l'accès aux digues de défense face à la mer
- Vu la délibération de la commune de La Guérinière en date du 9 avril 2019
- Vu l'avis de la Commission Gestion et Développement des marais réunie le 23 mai 2019 et du Bureau, réuni le 24 mai 2019

**le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- approuve la répartition du financement du coût des travaux comme indiqué ci-dessus,
- prend acte que cette convention est valable pour la durée d'une année à compter de sa signature,
- autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire et notamment la convention à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

-----  
**Date de convocation : 29 mai 2019**  
-----

**Délibération n° 2019\_111\_D\_ECO**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Demande de subvention du Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM) pour participer à l'exposition universelle « MER XXL »**

Les acteurs économiques de la filière ligérienne des produits de la mer portent des actions de communication sur leur activité telles que l'animation dans les ports, la participation à la semaine de l'emploi maritime, la réalisation de films promotionnels...

Ils souhaitent renforcer leur communication auprès du public ; l'exposition universelle « MER XXL » qui aura lieu à Nantes entre le 29 juin et le 10 juillet 2019 constitue une véritable opportunité.

19 acteurs de la filière ligérienne des produits de la mer se sont regroupés et ont recruté une agence événementielle pour la création d'un pavillon nommé « De la terre à la mer ligérienne ».

La volonté est d'amener le grand public au cœur des métiers de la pêche en reproduisant, à taille réelle, les différents secteurs d'activités professionnelles. Le pavillon a une surface de 530 m<sup>2</sup> sur le thème de la mer nourricière.

Le COREPEM, qui assure de nombreuses missions dont la représentation et la promotion au niveau régional des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin,

sollicite la Communauté de Communes pour contribuer au financement de cette démarche collective. Une subvention de 3 000 € est demandée, ce qui représente 1,5% du budget total (201 496 € TTC).

Le Bureau, réuni le 9 mai 2019, a examiné cette demande et a considéré comme opportun d'accompagner ce projet.

Considérant l'enjeu que présente l'activité économique liée aux produits de la mer sur le territoire insulaire,

il est proposé au Conseil communautaire d'accompagner le COREPEM dans ce projet afin de faire connaître le secteur de la pêche, le développer et également faire naître des vocations.

La Région a été sollicitée à hauteur de 55 000 € (27 % du budget prévisionnel) et l'autofinancement des 19 acteurs impliqués dans ce projet est envisagé à hauteur de 137 882 € (68 %).

**Après en avoir délibéré,**

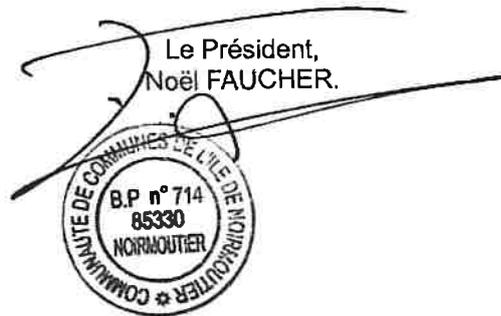
- Vu l'intérêt de la démarche engagée par les acteurs de la filière ligérienne des produits de la mer pour la valorisation de leurs activités,
- Vu l'avis du Bureau des 9 et 24 mai 2019

**le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- décide de soutenir, à hauteur de 3 000 €, le projet porté par le Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins des Pays de la Loire à l'occasion de l'exposition universelle « MER XXL »,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
 B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

-----  
**Date de convocation : 29 mai 2019**  
 -----

**Délibération n° 2019\_112\_D\_ECO**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
 Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,  
 Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
 Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
 Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
 Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
 Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
 -----

**OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Travaux de requalification du Parc d'Activités des Mandeliers situé sur la commune de La Guérinière – Attribution du marché de travaux**

Il est rappelé aux membres du Conseil que le marché concerne les travaux (terrassement, voirie, assainissement pluvial et signalisation) de requalification du Parc d'activités des Mandeliers, répartis en 5 tranches :

- Tranche ferme (2019) : rues des Mandeliers et du Parc d'Activités ;
- Tranche optionnelle n°1 (2020) : rue de Tranchard bis et impasse de la Fassonnière ;
- Tranche optionnelle n°2 (2021) : rue des Marais Neufs ;
- Tranche optionnelle n°3 (2022) : rue de Tranchard et rue de la Version ;
- Tranche optionnelle n°4 (2023) : rue de la Fassonnière.

L'avis d'Appel public à la concurrence a été adressé le 26 mars 2019 au JAL Ouest France 85, sur la plateforme Marchés-sécurisés.fr, le site de la Communauté de Communes de l'île Noirmoutier. Cet avis a été publié dans l'édition du 29/03/19 de OF 85, le 26/03/2019 sur la plateforme de dématérialisation et le site de la collectivité. La date limite de réception des offres était fixée au 06/05/19 à 12 heures 30. Vingt (20) dossiers ont été retirés. Deux (2) entreprises ont fait parvenir une offre dans les délais.

**Rappel des critères :**

Critère d'attribution	Pondération
Valeur technique	60,00%
Prix des prestations	40,00%

Les plis ont été ouverts en présence de Madame Marie-France LÉCULÉE, Vice-Présidente en charge de la Commission « Action économique, Emploi, développement et Promotion touristique du territoire ».

Le Conseil communautaire prend connaissance des 2 réponses reçues après négociations et des notes attribuées par critère à chaque entreprise par le maître d'œuvre 2LM ; la Commission en charge de ce dossier a pris connaissance des conclusions finales de l'analyse, envoyées par courriel.

Critères	Coeff.	BODIN TP	POISSONNET TP
		Note	Note
Valeur technique	60%	57,50	60
Prix des prestations	40%	37,93	40
Total	100 %	95,43	100
Classement		2	1

Au regard des critères de jugement des offres, l'analyse réalisée par 2LM conduit à proposer au Conseil communautaire et identifier l'offre négociée de Poissonnet TP comme offre économiquement la plus avantageuse.

#### Après en avoir délibéré,

- Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier
- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016
- Considérant l'avis de la Commission « Action économique, Emploi, Développement et Promotion touristique du territoire » et du Bureau

#### le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre négociée de Poissonnet TP pour les travaux de requalification du Parc d'Activités des Mandeliers situé sur la commune de La Guérinière pour un montant de 1 118 733,60 € HT (tranche ferme et tranches optionnelles 1,2,3,4),
- rappelle que les dépenses sont inscrites au budget 2019,
- autorise le Président à signer le marché à intervenir ainsi que les pièces afférentes nécessaires à la suite de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

**Date de convocation : 29 mai 2019**

**Délibération n° 2019\_113\_D\_ECO**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Héléne COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance

**OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Escale Entreprises : mise en location**

Il est rappelé à l'Assemblée que :

- par délibérations en date des 31 mars et 23 juin 2011, la Communauté de Communes approuvait la création d'un hôtel d'entreprises sis 37 rue de la Prée au Duc à Noirmoutier, nommé « Escale Entreprises », adoptait la signature de conventions d'occupation précaire avec les locataires ainsi que le règlement intérieur et déterminait les redevances ;
- de 2011 à 2016, Escale Entreprises était occupé par des entrepreneurs via des conventions d'occupation précaire renouvelables ;
- entre novembre 2016 et juin 2017, le service « Maison de l'Emploi » occupait les lieux dans le cadre de travaux de leur bâtiment ;
- en 2018, l'entreprise SOFAR louait l'ensemble dans le cadre de travaux de leur bâtiment ;
- par délibération du 25 avril 2019, la Communauté de Communes approuvait la mise en location des bureaux d'EscalE Entreprises dans le cadre d'une convention d'occupation précaire ainsi que l'application des nouvelles redevances ;
- actuellement Madame Aurore LEFÉVÈRE gérante de l'entreprise La Conciergerie de l'Estran, occupe le Bureau n°1.

Il est ci-après rappelé les conditions financières de ces locations :

Redevance MENSUELLE TEMPS PLEIN	Redevance HT	charges	total HT	total TTC/mensuel/CC	TVA 20%
Bureau 1 – 11 m <sup>2</sup>	132 €	50 €	182 €	218 €	36 €
Bureau 2 – 13,5 m <sup>2</sup>	162 €	50 €	212 €	254 €	42 €
Bureau 3 – 18 m <sup>2</sup>	216 €	60 €	276 €	331 €	55 €

Redevance MENSUELLE TEMPS PARTAGE -Base 1 j/sem	Redevance HT/1 jour par semaine	charges	total HT	total TTC/1 jour sem/CC	TVA 20%
Bureau 1 – 11 m <sup>2</sup>	45 €	5 €	50 €	60 €	10 €
Bureau 2 – 13,5 m <sup>2</sup>	50 €	5 €	55 €	66 €	11 €
Bureau 3 – 18 m <sup>2</sup>	60 €	10 €	70 €	84 €	14 €

Location salle de réunion 26 m <sup>2</sup> 15 personnes maxi	Durée	TTC
	1/2 journée	20 €
journée	35 €	

Il est précisé que :

- les bureaux sont loués meublés ;
- les tarifs mensuels TTC s'entendent Toutes Charges Comprises, incluant : eau (partie commune), électricité, internet illimité ADSL, abonnement téléphonique (ligne fixe et téléphone fixe fournis) et communications (hors numéros spéciaux), entretien parties communes et extérieures, domiciliation (au besoin) ;
- une caution correspondant à 1 mois de loyer TTC est encaissée auprès du Trésor Public lors de l'entrée dans les lieux ;
- la location en temps partagé ne peut excéder 2 jours maximum par semaine et est consentie dans la limite des bureaux disponibles ;
- application d'un règlement intérieur : il s'impose à tous les occupants et permet d'encadrer l'usage des locaux et plus particulièrement les parties collectives.

L'Assemblée est informée de la candidature de Monsieur et Madame BINARD, gérants de la SAS HELLOMULTI, immatriculée depuis le 23 novembre 2017, dans la vente de trimarans neufs et multicoques d'occasions. Ils souhaitent louer le bureau n°2 de 13,5 m<sup>2</sup> à temps plein moyennant une redevance mensuelle de 212 € HT soit 254 € TTC charges comprises et le bureau n°3 de 18 m<sup>2</sup> à temps plein moyennant une redevance mensuelle de 276 € HT soit 331 € TTC charges comprises.

Par ailleurs, il est précisé que l'entreprise HELLOMULTI a fait l'acquisition des lots 3 et 4 à la ZAE de la Basse Salaisière approuvé par la délibération du 20 septembre 2018. Actuellement, HELLOMULTI connaît des retards dans le cadre de l'aménagement de son nouveau local et, étant en croissance, vient de recruter deux employés. HELLOMULTI se trouve donc dans la nécessité de disposer de nouveaux bureaux, plus spacieux tout en se rapprochant de son futur local sur l'île dans l'attente de l'aménagement de celui-ci.

La Commission "Action économique, Emploi, Développement touristique et Promotion du territoire" a été sollicitée par courriel le 23 mai 2019.

Les bureaux n°2 et n°3 d'Escale Entreprises étant totalement libres de toute occupation depuis décembre 2018, il est proposé à l'Assemblée la mise en location des bureaux précédemment cités à HELLOMULTI pour une durée de 23 mois, renouvelable une fois, dans l'attente de l'aménagement de son futur local au sein de la ZAE de la Basse Salaisière.

#### Après en avoir délibéré,

- Vu les statuts de la Communauté de Communes
- Vu le Code Général des Collectivités territoriales
- Vu l'article L145-45-1 du Code de Commerce
- Vu les délibérations n° 2011-072-D-ECO en date du 31 mars 2011 et n° 2011-141-D-ECO en date du 23 juin 2011
- Vu la délibération n°2019\_068\_D\_ECO en date du 25 avril 2019
- Considérant que les bureaux n°2 et n°3 de l'ensemble immobilier sont actuellement libres de toute occupation et qu'il peuvent être consentis à la location

- Considérant la nécessité de soutenir l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire via la mise à disposition de locaux pour une durée précaire le temps de lancer ou conforter une activité
- Vu la demande de location faite par Monsieur et Madame BINARD pour la location des bureaux n°2 et n°3 d'Escale Entreprises

**le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- valide la location du bureau n°2 de 13,5 m<sup>2</sup> à temps plein moyennant une redevance mensuelle de 212 € HT charges comprises soit 254 € TTC charges comprises et du bureau n°3 de 18 m<sup>2</sup> à temps plein moyennant une redevance mensuelle de 276 € HT charges comprises soit 331 € TTC charges comprises à Monsieur et Madame BINARD, gérants de la SAS HELLOMULTI,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire, et notamment les conventions d'occupation précaire à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUN 2019**

**Date de convocation : 29 mai 2019**

**Délibération n° 2019\_114\_D\_OT**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves  
PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères  
communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION,  
pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole  
GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre  
BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : OFFICE DE TOURISME - Tarifs des produits boutique complémentaires à la gamme existante**

Par délibération du Conseil communautaire du 24 juin 2005, une régie de recettes a été créée à l'Office de Tourisme permettant d'encaisser des produits « Boutique ».

Depuis la saison 2010, l'Office de Tourisme met en vente des produits portant la marque « île de Noirmoutier ».

Par délibération n° 2019\_038\_D\_OT du 21 mars 2019, le Conseil communautaire a approuvé les prix de vente des produits « Boutique Office de Tourisme » ; le Bureau communautaire, réuni le 24 mai 2019, propose de vendre les produits complémentaires à la gamme existante aux tarifs présentés dans le tableau ci-dessous :

Intitulé	Prix à la vente en €	Prix achat	Prix coûtant (achat) proposé aux agents et services Communauté de Communes
Porte clés jeton	3	1,79 € HT	oui
Porte clés lampe	3	1,24 € HT	oui

**Après en avoir délibéré,**

- Vu les statuts de la Communauté de Communes
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 juin 2005 instaurant la régie de recettes de l'Office de Tourisme
- Vu la délibération du 21 mars 2019 précitée
- Vu l'avis du bureau communautaire du 24 mai 2019

**le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- approuve les prix de vente et descriptifs proposés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2019 et les années suivantes,
- décide de vendre les produits "Boutique Office de Tourisme" tels que proposés dans le tableau et descriptifs ci-dessus,
- autorise les professionnels du tourisme locaux, partenaires de l'Office de Tourisme, à revendre les produits Boutique aux prix de vente présentés dans le tableau ci-dessus,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la suite de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

**Date de convocation : 29 mai 2019**

**Délibération n° 2019\_115\_D\_CLT**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : ACTIONS CULTURELLES – Hôtel Jacobsen – Billets couplés Hôtel Jacobsen – Château de Noirmoutier en l'île**

Dans le cadre de l'ouverture au public du site de l'Hôtel Jacobsen à compter du 18 mai 2019, il est indiqué que le Conseil communautaire, réuni le 21 mars 2019, a voté les tarifs d'entrée applicables pour la première année d'exercice et que la Commission « Culture Communication NTIC » du 9 mai 2019 a évoqué les tarifs complémentaires de billetterie couplée Hôtel Jacobsen – Château de Noirmoutier en l'île.

Ce billet commun permettrait de visiter les deux sites à tarif préférentiel. Les tarifs de régie de recette couplée suivants ont été proposés :

- tarif adulte 8 €
- tarif réduit (demandeurs d'emploi, étudiants) 6 €
- tarif enfant (de 6 à 17 ans) 4 €
- gratuité pour les moins de 6 ans

**Après en avoir délibéré**

- Vu les statuts de la Communauté de Communes
- Vu la délibération du 18 avril 2014 autorisant le Président à « gérer les régies de recettes et d'avances et les recettes mixtes (création, modification, suppression) nécessaires au bon fonctionnement des équipements et structures de la Communauté de Communes »
- Considérant l'avis de la Commission « Culture Communication NTIC » du 9 mai 2019 et du Bureau du 24 mai 2019

**le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- décide de valider les tarifs de billetterie couplée Hôtel Jacobsen – Château de Noirmoutier en l'île de 8 € par adulte, 6 € pour les étudiants et demandeurs d'emploi, 4 € par enfant de 6 à 17 ans, gratuité pour les moins de 6 ans,
- autorise le Président à signer la convention à intervenir avec la commune de Noirmoutier en l'île dans cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

**Date de convocation : 29 mai 2019**

**Délibération n° 2019\_116\_D\_TRA**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves  
PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères  
communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION,  
pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole  
GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre  
BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : TRANSPORTS – Aide à la mobilité – Transports scolaires bi-hebdomadaires – Détermination du subventionnement, à compter de l'année scolaire 2019-2020 – Destinations Challans, La Roche sur Yon, Les Sables d'Olonne, Nantes, St Laurent sur Sèvre et autres**

Il est rappelé aux membres du Conseil communautaire que le transport scolaire bi-hebdomadaire (pour les élèves internes, le lundi matin et le vendredi soir) s'effectue jusqu'à présent : sur les lignes régulières SOVETOURS/CAP VENDÉE pour les destinations de Challans, La Roche sur Yon et Les Sables d'Olonne, sur les lignes régionales pour Nantes et au-delà, et sur des lignes internes à l'établissement pour Saint Laurent sur Sèvre.

Une subvention au titre du transport est versée par la Communauté de Communes aux familles, d'un montant variant de 21 € à 84 € pour les destinations de Challans, La Roche sur Yon et Les Sables d'Olonne, (avec un reste à charge des familles de 126 €) et d'un montant de 250 € pour Nantes et 350 € pour Saint Laurent sur Sèvre ; cette subvention est versée sur justificatifs.

Pour l'année scolaire 2017-2018, 117 lycéens ont été subventionnés, pour un montant total de 8 694 €.

Il est rappelé les conditions d'attribution :

- Résidence principale des parents sur l'île de Noirmoutier,
- Élève interne ou logé dans une famille (quand il n'existe pas d'internat),
- Transport collectif (car, train),

- 1) Pour les collégiens : attribution d'une subvention pour les élèves en collège public ou privé qui suivent une option spécifique avec dérogation de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou autre justification particulière.

- 2) Pour les lycéens : attribution d'une subvention aux élèves suivant une formation jusqu'au niveau baccalauréat en Vendée ou hors département, soit si cette orientation n'existe pas en Vendée, soit si l'élève a été refusé faute de places, ou exceptions décidées par l'autorité territoriale.

Pour l'année scolaire 2019-2020, la Région a fixé à 110 € le coût annuel de l'abonnement au transport pour les lycéens internes utilisant les lignes régionales Aléop, notamment à destination de Challans, La Roche sur Yon, Les Sables d'Olonne, Nantes (inscription et paiement sur le site Aleop.fr). Cela correspond à une baisse du coût de revient pour les familles, pour lesquelles il y avait un reste à charge de 126 €.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes poursuive sa politique d'aide aux familles pour le transport des lycéens, par le versement d'une subvention de 50 € :

Tarif familles	Subvention	Reste à charge des familles	Nombre estimatif de lycéens internes	Montant total prévisionnel pour la Communauté de Communes
110 €	50 €	60 €	120	6 000 €

Pour les destinations en dehors de la Région, il conviendra de continuer à étudier les cas particuliers de ces lycéens.

Pour Saint Laurent sur Sèvre, il est proposé de maintenir le montant de la subvention à hauteur de 350 € (le coût pour les familles étant d'environ 1 167 € car il s'agit d'un transport organisé par l'établissement et non une ligne régulière).

#### Après en avoir délibéré,

- Vu les statuts de la Communauté de Communes
- Vu l'avis de la Commission « Transports », réunie le 16 mai 2019 et du Bureau du 24 mai 2019
- Vu le budget de la Communauté de Communes

#### le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide, à partir de l'année scolaire 2019/2020, d'accorder une subvention aux lycéens au titre de leur transport scolaire, selon les conditions définies ci-dessus :
  - Résidence principale des parents sur l'île de Noirmoutier,
  - Élève interne ou logé dans une famille (quand il n'existe pas d'internat),
  - Transport collectif (car, train),
  - Pour les collégiens : attribution d'une subvention pour les élèves en collège public ou privé qui suivent une option spécifique avec dérogation de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ou autre justification particulière,
  - Pour les lycéens : attribution d'une subvention aux élèves suivant une formation jusqu'au niveau baccalauréat en Vendée ou hors département, soit si cette orientation n'existe pas en Vendée, soit si l'élève a été refusé faute de places, ou exceptions décidées par l'autorité territoriale.
- décide de fixer le montant de cette subvention :
  - pour les élèves inscrits au transport à destination de Challans, La Roche Sur Yon, Les Sables d'Olonne, Nantes : subvention d'un montant de 50 €,
  - pour les élèves à destination de Saint Laurent sur Sèvre : subvention de 350 €,
  - pour les autres destinations particulières, selon l'avis de la Commission.
- décide de verser cette subvention :
  - en un seul virement, pour les élèves inscrits auprès de la Région et en 2 fois (en décembre et en mai), pour les autres destinations (Saint Laurent sur Sèvre, etc.)
  - sur présentation des documents suivants :
    - . demande de subvention complétée et signée du ou des représentants légaux,
    - . justificatif du paiement du coût annuel du transport scolaire auprès de la Région des Pays de la Loire, ou facture du coût du transport.
    - . relevé d'identité bancaire.
- décide d'accepter et de traiter les dossiers arrivés jusqu'au 20 décembre de chaque année et de refuser ceux ayant dépassé cette date ; les cas particuliers pouvant être examinés par l'Autorité territoriale.
- donne pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

-----  
**Date de convocation : 29 mai 2019**  
-----

**Délibération n° 2019\_117\_D\_TRA**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves  
PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères  
communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION,  
pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole  
GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre  
BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	16	6	22	22	0	0

-----  
Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
-----

**OBJET : TRANSPORTS – Aide à la mobilité – Aide aux étudiants de l'île de Noirmoutier**

Il est rappelé au Conseil communautaire que, depuis 2009, la Communauté de Communes apporte un soutien financier aux étudiants de l'île de Noirmoutier, pour un montant de 80 € par année scolaire, en raison de l'éloignement géographique du territoire par rapport aux lieux d'enseignement supérieur.

Il est rappelé que cette aide est versée sous réserve des critères suivants :

- Résidence principale des parents sur l'île de Noirmoutier,
- Élève ayant fréquenté un établissement d'enseignement secondaire, public ou privé, sur l'île de Noirmoutier,
- Attestation de présentation aux examens de fin d'année ou relevé de notes du dernier trimestre,
- Age limite 25 ans au 31 décembre de l'année d'inscription.

Les membres du Conseil communautaire sont informés que les aides versées pour l'année 2018 s'élèvent à 3 520 €, pour 44 dossiers.

Au vu de la réduction du montant des subventions qui seront versées pour les lycéens à partir de l'année scolaire 2019-2020 (dont les montants ont été décidés par délibération de la Communauté de Communes le 5 juin 2019), la Commission « Environnement, Actions sanitaires, Aide à la mobilité et Transports », réunie le 16 mai 2019, a proposé d'augmenter le montant de la subvention versée aux étudiants, selon un barème fixé en fonction de l'éloignement du lieu des études supérieures :

Lieu d'enseignement supérieur/ Ile de Noirmoutier	Nombre estimatifs de dossiers	Montant subvention de la Communauté de Communes	Budget estimatif
Distance inférieure à 200 km	35	110 €	3 850 €
Distance comprise entre 200 et 500 km	14	150 €	2 100 €
Distance supérieure à 500 km	5	180 €	900 €
<b>TOTAL PRÉVISIONNEL SUBVENTIONS</b>			<b>6 850 €</b>

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur cette proposition.

**Après en avoir délibéré,**

- Vu les statuts de la Communauté de Communes
- Vu l'avis de la Commission «Environnement, Actions sanitaires, Aide à la mobilité et Transports», réunie le 16 mai 2019 et du Bureau réuni le 24 mai 2019
- Vu le budget de la Communauté de Communes

**le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- décide, à partir de l'année scolaire 2019/2020, de verser une subvention aux étudiants de l'Ile de Noirmoutier, sous réserve des critères ci-dessus définis, et dont le montant est fixé selon l'éloignement géographique du lieu d'enseignement supérieur :
  - . distance inférieure à 200 km : 110 €
  - . distance comprise entre 200 et 500 km : 150 €
  - . distance supérieure à 500 km : 180 €.
- décide de verser cette subvention, une fois l'année scolaire écoulée, sur production des documents suivants :
  - . demande d'aide financière complétée et signée par l'étudiant,
  - . justificatif de présentation à l'examen de fin d'année ou d'un relevé de notes du dernier trimestre,
  - . justificatif de scolarité ou bulletin de notes du collège fréquenté sur l'Ile de Noirmoutier,
  - . justificatif de résidence principale des parents sur l'Ile de Noirmoutier,
  - . relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant.
- décide d'accepter et de traiter les dossiers arrivés jusqu'au 31 décembre de l'année scolaire en cours, et de refuser ceux ayant dépassé cette date ; les cas particuliers pouvant être examinés par la Commission « Environnement, Actions sanitaires, Aide à la mobilité et Transports »,
- donne pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE DE NOIRMOUTIER  
 B.P. n° 714 - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

-----  
**Date de convocation : 29 mai 2019**  
 -----

**Délibération n° 2019\_118\_D\_FON**

L'an deux mil dix neuf, le mercredi 5 juin, à 19 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

**Étaient présents :**

Monsieur Noël FAUCHER, Président ;  
 Madame Marie-France LÉCULÉE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Monsieur Louis GIBIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,  
 Monsieur Jean-Pierre BRUNET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Madame Anicette VARNAJO, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
 Monsieur Jacques BOZEC, 5<sup>ème</sup> Vice-Président,  
 Messieurs Michel ALLEMAND, Jean-Claude BUGEON, Marc DANO, Alain GUILLOTEAU, Yves PERROCHEAU, Conseillers communautaires ;  
 Mesdames Hélène COQUILLON, Annie DEVINEAU, Sylvie GUEGUEN, Martine POMARE, Conseillères communautaires.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Dominique CHANTOIN, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Louis GIBIER ; Madame Guylaine DION, pouvoir à Noël FAUCHER ; Madame Béatrice DUPUY, pouvoir à Marie-France LÉCULÉE ; Madame Nicole GROLEAU, pouvoir à Michel ALLEMAND ; Monsieur Jean-Michel LAURENCE, pouvoir à Jean-Pierre BRUNET ; Madame Mauricette RICHARD, pouvoir à Sylvie GUEGUEN.

**Absent :** M. Christian GABORIT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
22	15	6	21	21	0	0

-----  
 Monsieur Marc DANO a été élu secrétaire de séance  
 -----

**OBJET : AFFAIRES FONCIÈRES – Informations SAFER – Vente GENDRON Mireille-GABORIT Fabien d'un bien au lieu-dit "Marais Chessé" sur la commune de Noirmoutier en l'île**

Les membres du Conseil communautaire prennent connaissance de l'information SAFER n° 8519302101 reçue le 31 mai 2019 portant sur le projet de vente d'un bien situé au lieu-dit " Marais Chessé " sur la commune de Noirmoutier en l'île entre Madame GENDRON Mireille et Monsieur GABORIT Fabien pour un montant de 3 000 €.

Cette vente porte sur la parcelle cadastrée F619 pour une superficie totale de 57 a 60 ca, sans bâti. La nature du terrain, P (Prés), est située en zone N «naturel ».

Considérant qu'aux termes de ses statuts, la Communauté de Communes, dans l'objectif d'éviter la spéculation foncière et préserver l'outil de travail des professionnels, est compétente pour « l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire », au titre duquel sont considérées comme d'intérêt communautaire sur le territoire de l'île de Noirmoutier : les acquisitions foncières dans les zones de marais et agricoles, en direct ou en lien avec la SAFER, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et le Département de la Vendée, ainsi que les acquisitions de bâtiments désaffectés de l'agriculture depuis plus de 5 ans ;

Considérant que, dans le cadre d'une convention avec la SAFER, la Communauté de Communes peut procéder à des acquisition foncières ;

Considérant que, par délibération du 13 décembre 2017, la Communauté de Communes a proposé, dans le cadre d'une cession à l'amiable concernant la même parcelle, son acquisition, conformément au prix fixé pour cette zone de marais, à savoir 0,27 € cts le m<sup>2</sup> ;

Considérant le coût élevé de la transaction envisagée, à savoir plus de 0,50 € cts du m<sup>2</sup> ;

Considérant le projet de construction d'un bâtiment à destination ostréicole dans une zone de marais ;

Considérant la spéculation sur le prix proposé par la Communauté de Communes et la volonté de la collectivité de préserver l'outil de travail des sauniers ;

le Conseil communautaire décide de solliciter la SAFER pour l'exercice du droit de préemption, en révision de prix sur cette vente.

**Après en avoir délibéré,**

- Vu les statuts de la Communauté de Communes
- Vu l'information SAFER n° 8519302101 reçue le 31 mai 2019 telle que précédemment exposée
- Vu les informations et éléments précédemment fournis

**le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- décide de solliciter la SAFER pour exercer son droit de préemption en révision de prix sur le bien concerné, tel que désigné ci-dessus ;
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la suite de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Président,  
Noël FAUCHER.

